



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023

**Observatoire
de l'égalité
entre femmes
et hommes**
dans la culture
et la communication

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2023



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture
Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation

© Ministère de la Culture, Paris, 2023

Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)

Directrice de la publication : Amandine SCHREIBER

Haute fonctionnaire à la diversité, à l'égalité et à la prévention des discriminations : Agnès SAAL

Responsables de l'Observatoire égalité femmes-hommes : Ludovic BOURLES, Laure TURNER

Responsable de la publication : Inès CARTIER

Suivi des données : Ludovic BOURLES, Christine POISSONNET

Mission Diversité-Égalité-Prévention des discriminations : Fanny BELATTAR

ISBN : 978-2-11-141026-8



Sommaire

Introduction	4
Analyse	6
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	14
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	16
Postes de direction	17
Conseils d'administration	22
Commissions et instances consultatives	24
Emploi et rémunération	27
Jurys et concours	31
Secteur culturel et artistique	32
Postes de direction	33
Accès aux moyens de création et de production	37
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias ...	41
Consécration artistique	51
Formation, emploi, rémunération	55
Table des tableaux	66
À lire aussi	70

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée, pour la deuxième fois consécutive, « grande cause nationale » par le président de la République pour toute la durée de ce nouveau quinquennat. Depuis plusieurs années, le ministère de la Culture déploie un arsenal d'actions concrètes et volontaristes de lutte contre les inégalités.

Ainsi, en 2017, le ministère de la Culture a été le premier ministère à obtenir les labels « Égalité professionnelle » et « Diversité » de l'Afnor, qui pourvoient un cadre méthodologique permettant de structurer, de professionnaliser, de rendre visible et d'évaluer sa démarche. En mai 2022, le ministère a obtenu le renouvellement de sa double labellisation pour quatre ans, preuve de son engagement fort et pérenne sur ces principes.

L'*Observatoire de l'égalité* s'inscrit dans ce mouvement : il constitue, depuis onze ans déjà, l'une des réalisations les plus visibles en la matière, en garantissant la transparence sur ses propres fonctionnements et sur les progrès de la parité au sein des secteurs culturels et créatifs.

De même, la *Feuille de route Égalité* du ministère vient chaque année présenter l'amélioration de ses processus internes ainsi que le renforcement de la prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles. La *Feuille de route Égalité 2023-2027*, qui sera présentée lors du prochain comité ministériel Égalité, mettra en lumière les ambitions du ministère en matière de consolidation de sa politique Égalité pour la période qui s'ouvre, et sera l'occasion de dresser un bilan des actions menées durant ces quatre dernières années. Le document détaillera aussi l'engagement toujours renforcé du ministère pour prévenir et lutter contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes (VHSS), concrétisé notamment par sa démarche de conditionnement des aides publiques au respect d'engagements précis et suivis en la matière, dans de nombreux secteurs déjà : le cinéma, l'audiovisuel, le jeu vidéo, la musique, le livre, les arts visuels et le spectacle vivant.

Cette onzième édition de l'*Observatoire de l'égalité*, comme les précédentes, permet de mesurer les progrès réalisés mais aussi les inégalités qui perdurent, et d'identifier les priorités d'action à mener, pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes.

La mesure de ces inégalités de traitement est au fondement de l'existence de l'*Observatoire*. Une approche objective de la réalité au moyen d'indicateurs indiscutables permet de mesurer les représentations sous-jacentes, les stéréotypes sexistes qui sous-tendent l'univers professionnel, mais aussi le monde de l'art et de la création, où il reste plus difficile pour une femme de se faire une place et un nom et où les violences et harcèlements sexuels et sexistes doivent être inlassablement dénoncés et combattus. Cette année encore, l'*Observatoire* réunit donc plus d'une centaine d'indicateurs sur la part des femmes au sein de l'institution culturelle et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ.

Coordonnée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, avec l'appui de la mission Diversité-Égalité-Prévention des discriminations, cette édition profite des dispositifs d'observation des services déconcentrés du ministère de la Culture et de ses opérateurs, et résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective. Que l'ensemble des organismes sollicités soient ici remerciés de contribuer à une plus ample et plus fine connaissance des situations d'inégalité entre femmes et hommes. C'est par l'ampleur et la précision de ces indicateurs que les champs d'action prioritaires peuvent être définis et les moyens d'action les plus adaptés déployés à court terme. L'*Observatoire* est reconnu comme un outil indispensable et unique en son genre au niveau européen et mondial.

Lutter contre les préjugés et les stéréotypes, dénoncer les inégalités et ébranler l'expression de leur déni : ces combats constituent une exigence démocratique pour que l'égalité progresse dans notre société. L'enrichissement constant de ce dispositif chiffré qu'est l'*Observatoire*, publié à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, contribue ainsi, pour le monde de l'art et de la culture, à l'avancée vers une société plus juste où les femmes tiennent enfin toute la place qui leur revient.

M^{me} Rima ABDUL MALAK
Ministre de la Culture



Si des progrès sont constatés vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de la vie culturelle, dans la programmation des œuvres et dans la consécration artistique, ils ne sont toutefois pas homogènes selon les disciplines et ne reflètent pas toujours l'importance du nombre de femmes faisant le choix d'exercer une profession dans le domaine de la culture. De l'entrée dans la vie active à la reconnaissance des talents, l'ensemble des indicateurs rassemblés dans cet *Observatoire* permet de rendre compte du chemin vers l'égalité.

63 % de femmes sur les bancs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observations, les femmes sont majoritaires dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et 37 400 étudiantes et étudiants (tableau 69). En 2021-2022, elles comptent pour près de deux tiers des effectifs (63 %), soit plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (82 %) et des arts plastiques (69 %), et presque aussi nombreuses que les hommes dans celle du spectacle vivant (48 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2021-2022, les étudiantes représentaient 60 % des effectifs de ces écoles, contre 55 % en 2009-2010. La progression des femmes parmi les effectifs est également marquée dans le domaine des arts plastiques ces cinq dernières années : la part des étudiantes dans ces écoles est passée de 65 % en 2016-2017 à 69 % en 2021-2022. Dans les écoles du cinéma et de l'audiovisuel, une féminisation a eu lieu au cours des années 2010. Plus récemment, la part des étudiantes y a diminué, de 61 % en 2013-2014 à 55 % en 2021-2022.

Un accès au premier emploi peu différencié

D'après l'enquête annuelle conduite en 2022 auprès de la population des diplômées et diplômés en 2018 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 87 % pour les femmes et de 86 % pour les hommes, les femmes s'insérant aussi bien que les hommes (tableau 71).

Quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Alors que les femmes sont nettement majoritaires dans l'enseignement supérieur et que leur taux d'insertion sur le marché du travail après le diplôme se compare à celui des hommes, elles restent légèrement minoritaires dans

les professions culturelles, où elles forment 45 % des effectifs actifs en 2019 (tableau 72). Si la part des femmes architectes et photographes a plus que doublé en vingt ans (38 % en 2019), celle des femmes dans les professions du spectacle (34 %) a progressé plus lentement, de même que parmi les artistes plasticiens (41 %). La parité est atteinte parmi les journalistes et cadres de l'édition (48 % de femmes). Les femmes sont toujours majoritaires parmi les professeurs et professeurs d'art (61 %), les traducteurs et traductrices (75 %) et les professions de la documentation et de la conservation (74 %).

Dans les secteurs du spectacle, y compris de la production audiovisuelle, la part des femmes diminue avec l'âge (tableau 73).

La part de femmes parmi les nouveaux membres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) dépasse nettement celle de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) (respectivement 44 % et 19 %, tableaux 76 et 77 bis). Elles sont 49 % parmi les nouveaux membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) (tableau 78).

Égalité de rémunération femmes-hommes dans la culture : en progrès

En 2021, le ministère de la Culture emploie directement environ 7 400 agentes et agents, qui peuvent être titulaires (tableau 19) ou contractuels (tableau 20). Les femmes représentent 60 % des effectifs. Parmi les titulaires, elles sont plus présentes au sein des catégories A et B (66 %) que dans les catégories A+ (52 %) et C (57 %). Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leurs corps. Au contraire, un adjoint technique d'État sur huit est une femme. Les femmes sont 37 % parmi les administrateurs civils, 38 % dans les emplois fonctionnels, et 35 % parmi les professeurs dans les Écoles nationales supérieures (ENS) d'art.

Si l'on observe une situation de relative égalité de rémunération entre les femmes et les hommes au sein des corps administratifs, certains corps présentent pourtant de fortes disparités, favorables ou défavorables aux femmes. Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière (tableau 19), la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un ratio faisant intervenir l'indice majoré moyen. En 2021, huit corps présentent une situation équilibrée (contre neuf en 2020), soit une répartition des primes femmes-hommes en lien avec l'indice détenu. Neuf corps montrent une situation plus favorable pour les femmes (contre dix en 2020). Onze corps ont un indicateur de situation plus favorable pour les hommes (contre huit en 2020).

Parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques (Inrap), la part des femmes s'élève à 42 % en 2021 (comme en 2020) et les écarts de rémunération sont de - 3 % en défaveur de celles-ci (tableau 79).

Dans les secteurs culturels, les écarts de rémunération entre femmes et hommes synthétisent éventuellement diverses formes de contrats et d'organisation du travail. En 2021, un écart de salaire en équivalent temps plein de l'ordre de 15 % s'observe dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel, l'écart le plus marqué étant dans la production de films d'animation (- 20 %) et dans l'édition phonographique (- 21 %) (tableau 80).

Dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est inférieur de 46 % pour les femmes en 2022. Ceci représente une hausse des inégalités (de 8 points) par rapport à l'année précédente (tableau 81). La situation dans l'audiovisuel est égalitaire.

Les droits d'auteur moyens des membres de la Scam présentent un léger écart (7 % en 2021, tableau 82).

La part des femmes progresse dans l'encadrement de l'administration centrale du ministère et de celui de ses opérateurs

Au 1^{er} janvier 2023, on recense au sein de l'administration centrale du ministère plus de femmes que d'hommes aux postes de chefferie de bureau (56 %) et de département (58 %) (tableau 1). Au niveau de la sous-direction, la part des femmes est de 36 % (neuf femmes sur vingt-cinq postes) ; elle est de 22 % parmi les postes de chefferie de service (deux femmes sur neuf postes). Quatre postes de direction sur les dix que compte l'administration centrale sont occupés par des femmes (contre trois sur dix au 1^{er} janvier 2022).

La part des femmes s'établit à 44 % aux postes de direction régionale des affaires culturelles (Drac) au 1^{er} janvier 2023. Dans ces établissements, elles sont plus souvent secrétaires générales (77 %).

La part de femmes aux postes de direction les plus élevés des établissements publics se stabilise : alors que l'on y comptait 30 % de femmes au 1^{er} janvier 2017, elles sont désormais 41 % (sur soixante-neuf postes) contre 38 % au 1^{er} janvier 2022 et 43 % au 1^{er} janvier 2021 (tableau 3). L'hétérogénéité entre domaines est forte, le spectacle vivant ne comptant qu'une femme pour dix hommes au 1^{er} janvier 2023 à la direction de ses établissements publics.

En revanche, les femmes sont majoritaires à la tête des directions générales des musées nationaux dont le poste de direction est pourvu au 1^{er} janvier 2023. Les femmes sont également majoritaires à la direction des établissements correspondants (avec seize femmes pour dix hommes). Ce chiffre est en constante progression (tableau 5).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefferies de service territoriales reste stable à 33 % (tableau 23). Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour plus de moitié (53 %) par des femmes (tableau 24).

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2023, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (tableau 7). Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes en moyenne (44 %), avec des disparités selon les groupes (tableau 8) : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part de femmes moins importante dans ces instances (quatre femmes pour onze membres en 2023), de même que Radio France (onze femmes pour trente membres), mais la parité est atteinte dans les autres groupes. S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, les femmes ont nettement progressé au poste de directeur régional ou directrice régionale du réseau France 3 (62 %) (tableau 10), mais elles restent minoritaires aux postes de délégué ou déléguée aux antennes et aux contenus (31 %) et de rédaction en chef (38 %). Les femmes

sont plus présentes dans les fonctions de responsable des ressources humaines, d'administratrice de production et à la communication. À France Bleu, pour les fonctions de rédacteur ou rédactrice en chef, la parité, qui était presque atteinte en 2021 (48 %), recule (35 % en 2023) (tableau 11).

La part des femmes a tendance à progresser parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public depuis 2016 (46 % en 2023, tableau 13).

En comparaison, au sein des cent premières entreprises des secteurs culturels en matière de chiffre d'affaires en 2019, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve 14 % de femmes aux postes de présidence, direction générale ou, le cas échéant, gérance, au 1^{er} janvier 2023 (tableau 28). Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente. C'est dans le secteur du livre et de la presse que la présence des dirigeantes est la plus faible (9 %).

Les femmes sont minoritaires aux postes de direction des structures de la création artistique soutenues par le ministère de la Culture

Au 1^{er} janvier 2023, la part des femmes aux postes de direction des équipements de la création artistique soutenus par le ministère de la Culture est stable par rapport à 2022, à un niveau faible. Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue : les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent une proportion de femmes à leur tête de 35 % en moyenne en 2023 hors équipes mixtes de direction (tableau 22). La situation est plus particulièrement défavorable aux femmes dans les centres nationaux de création musicale, les centres chorégraphiques nationaux, les opéras (malgré une nouvelle nomination portant le nombre de femmes à deux sur les six structures) et les scènes de musiques actuelles. En revanche, elles sont plus nombreuses que les hommes à la direction des centres de développement chorégraphique nationaux, à la tête des Frac (mais leur part baisse) et des centres d'art.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 27, au 1^{er} janvier 2023), les femmes restent en moyenne minoritaires parmi les directeurs (42 %), surtout dans les écoles d'architecture (33 %). Leur présence s'est améliorée dans les écoles du spectacle vivant (41 % en 2023 après 34 % en 2022).

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture. Ainsi, elles représentent la moitié des effectifs dans les instances du Centre national de la musique au 1^{er} janvier 2023 (présidences et conseils d'administration, conseil professionnel, commissions, comités régionaux), contre 38 % en 2021 (tableau 14) ; de même dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC, tableau 15). Les présidences reviennent toutefois plus souvent aux hommes.

La parité a été atteinte puis légèrement dépassée dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques au cours de la période 2019-2023 (tableau 16). Les femmes sont légèrement majoritaires dans les commissions du Centre national du livre (tableaux 17 et 18), avec des différences selon les disciplines, certaines étant un peu moins occupées par les femmes, même si les faibles effectifs amènent à relativiser ces écarts (littérature scientifique et technique, philosophie, etc.).

La composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture est paritaire en 2021 comme en 2020, à l'exception de la présidence des jurys assurée par neuf femmes et treize hommes en 2021 (tableau 21).

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse (tableau 34), les femmes réalisent en moyenne 41 % des représentations programmées en 2022-2023, qu'elles interviennent en matière d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Les œuvres programmées écrites par une femme sont moins présentes (34 %) et c'est dans le domaine de la réalisation de chorégraphies qu'elles sont le plus représentées (47 %).

Sur environ 2 060 représentations d'opéra, une sur quatre est mise en scène par une femme au cours de la saison 2022-2023, ce qui est plus favorable qu'au cours de la saison 2021-2022 (tableau 35). Les créations féminines figurent davantage dans le répertoire destiné au jeune public (29 %, en baisse). Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale (16 %), l'écriture des livrets (8 %) et dans la composition (7 %). Par ailleurs, on dénombre deux femmes pour douze hommes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2022 (tableau 22 bis).

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres réalisées par des femmes par le Fonds national d'art contemporain augmentent à 52 % en 2021 après 47 % en 2019, et un recul durant la crise sanitaire (33 % en 2020). Les œuvres de femmes acquises par les fonds régionaux d'art contemporain représentent 42 % des acquisitions en 2021 (après 54 % en 2020 et 38 % en 2019) (tableau 42). La part des artistes femmes exposées dans les fonds régionaux a, quant à elle, augmenté sur la même période : elles représentent 43 % des artistes exposés en 2021, contre 23 % en 2015 (tableau 43). Ce chiffre est de 47 % pour les centres d'art. L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2016-2021 montre que la parité est largement atteinte parmi les commissaires de ces expositions (67 % de commissaires femmes en 2022, tableau 44).

En 2021, dans le secteur du cinéma (tableaux 45 et 46), les femmes réalisatrices de longs métrages restent minoritaires, les trois quarts des films étant réalisés par des hommes. Cette part évolue très lentement depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts métrages (43 % en 2022, dont 61 % en animation). Elles ne sont que 7 % (hors équipe mixte) à réaliser des films d'animation (tableau 48).

En 2021, les femmes figurent de manière plus égalitaire parmi les experts invités de programmes de télévision (tableau 53). Elles sont sous-représentées parmi les journalistes de France 4, France 5 et Canal+. Par genre de programme, elles sont minoritaires mais davantage présentes à l'antenne pour le sport que les

années précédentes (20 %) (tableau 49). La part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, est de 43 % en 2021, en hausse de cinq points par rapport à 2020 (tableau 51).

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2021, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent autant de femmes que d'hommes (tableau 29). Sur l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées est inégalitaire : 36 % des équipes récipiendaires sont dirigées par des femmes et elles ne touchent que 27 % des montants totaux d'aides.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs et autrices au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2022, la part des femmes dans les demandes est de 53 % et elles reçoivent 55 % des aides : elles ont donc autant de chance d'obtenir une aide que les hommes. En revanche, le montant moyen par aide alloué est inférieur à celui des hommes (- 15 %) (tableau 30).

Dans le domaine du cinéma, en 2021, sur les cinquante-huit projets bénéficiant de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée, 41 % ont été réalisés par des femmes (tableau 32). Mais en 2021, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,57 millions d'euros, soit 48 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,96 millions d'euros) (tableau 33).

Consécration artistique : moins de femmes primées que d'hommes

Depuis 1976, seulement 8 % des films primés aux Césars ont été réalisés par des femmes, mais aucun depuis 2010 (tableau 58). La proportion de courts métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (30 % depuis 1976).

Le Festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de la faible présence de réalisatrices primées (tableau 59). Pendant une longue période (1970-2019), un seul film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Pour la deuxième fois dans l'histoire de ce festival, une femme obtient une Palme d'or en 2021. Sur l'ensemble des attributions de cette récompense, les femmes représentent 3 %. Là encore, les réalisatrices de courts métrages reçoivent plus de récompenses, même si la part des lauréates est faible (10 %).

La situation est peu favorable pour la musique également : 10 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985 (tableau 60). La situation est plus favorable dans la musique classique où plus d'un tiers des personnes primées sont des femmes (36 %).

De 2020 à 2022, la part de femmes sélectionnées ou primées aux Molières est de 40 % parmi les metteurs et metteuses en scène et de 50 % parmi les auteurs et autrices (15 % de metteuses en scène et 16 % d'autrices parmi les personnes primées depuis 1987) (tableau 61).

Dans le domaine de la photographie, les femmes sont surreprésentées en début de carrière photographique : elles constituent 63 % des diplômés d'écoles de photographie¹. Alors que de 2012 à 2019, les prix de photographie

1. Source : Association Les filles de la photo, *Les Filles de la photo. Observatoire de la mixité femmes/hommes 2018-2019*, rapport d'enquête, 2020.

emblématiques ont été attribués pour 32 % en moyenne à des femmes, en 2020, l'attribution de ces mêmes prix a nettement progressé avec en moyenne six femmes sur dix primés. Ce chiffre est de 50 % en 2021 et 2022 (tableau 65).

Le livre est l'un des secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. En effet, les femmes sont bien représentées parmi les lauréates et lauréats des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). On y compte ainsi 52 % de femmes de 2020 à 2022 (tableau 64). Sur une sélection de neuf de ces prix littéraires emblématiques, les femmes représentent 48 % des sélectionnés pour la période 2020-2022. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 44 % d'entre eux ont été attribués à des femmes (tableau 63). Les femmes écrivaines ne semblent donc pas désavantagées entre la sélection et l'obtention des prix. En revanche, les jurys et les présidences de jury de prix emblématiques demeurent majoritairement masculins en 2022 (tableau 62). Enfin, les femmes sont décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres : près de la moitié des chevalières et chevaliers de l'ordre sont des femmes en 2022, plus de la moitié des officières et officiers sont des femmes, et encore 55 % des commandeurs et commandeuses en 2022, ce qui constitue une première (tableau 67).

Toutefois, elles sont encore minoritaires dans les Académies françaises, des inscriptions et belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 17 %, 11 % et 19 % au 1^{er} janvier 2023, tableau 68).

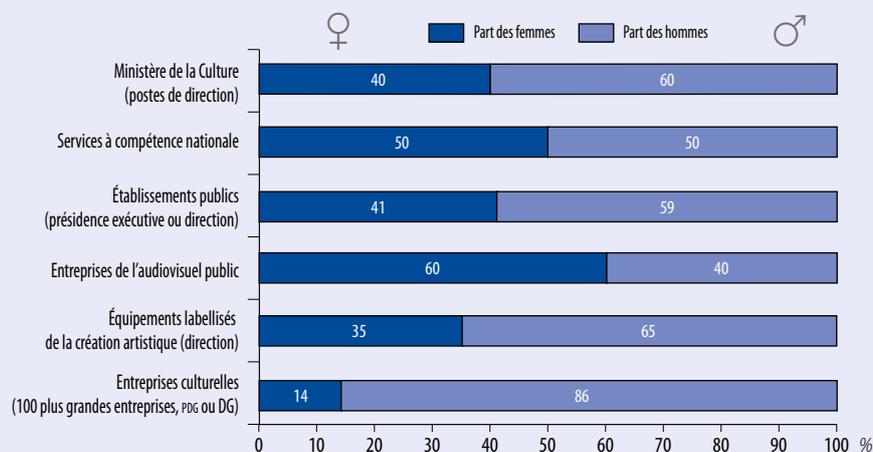
Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

La part des femmes en administration et au sein des institutions culturelles progresse, mais les résistances sont plus fortes dans le secteur privé au sein des grandes entreprises

Au 1^{er} janvier 2023

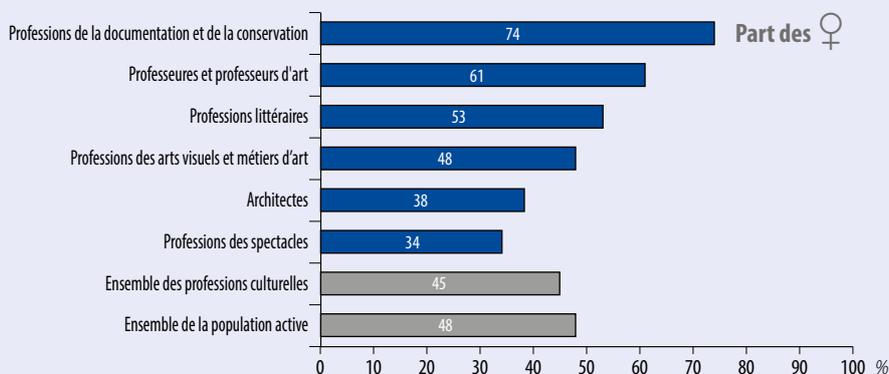


Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2023

Formation, emploi, rémunération

Majoritaires parmi les étudiantes et étudiants des écoles nationales supérieures, les femmes professionnelles de la culture sont moins nombreuses que les hommes

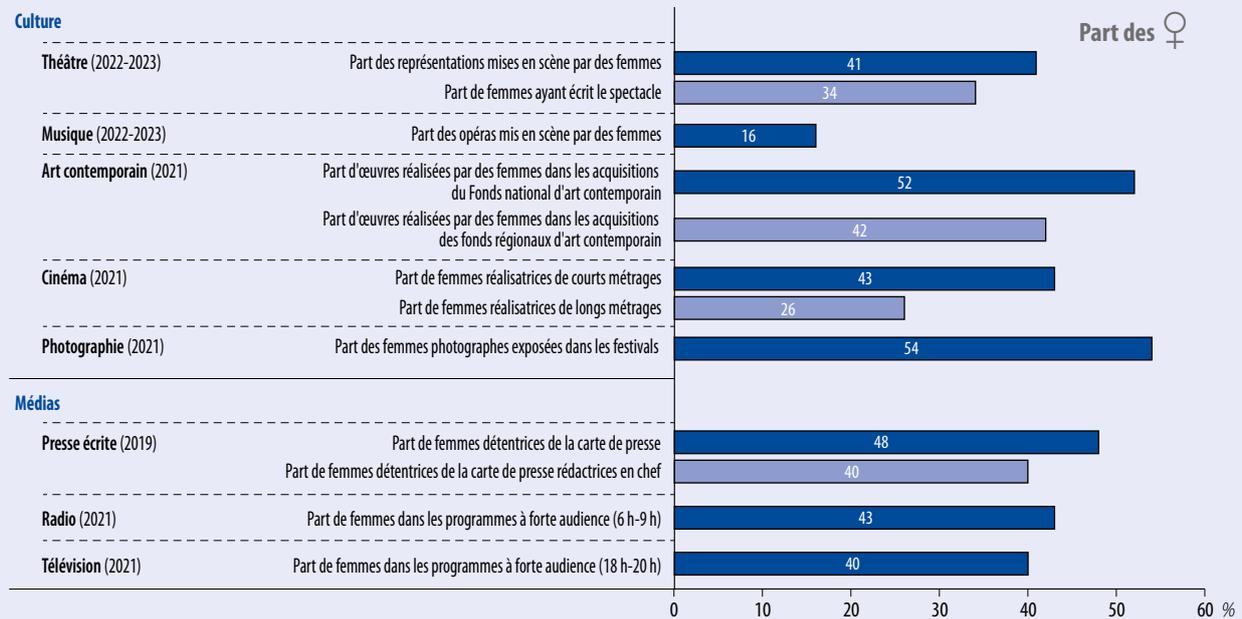
Part des femmes dans les professions culturelles, 2019



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2023

Programmation artistique et présence des femmes dans les médias

Certains domaines restent largement masculins



Consécration artistique

Le cinéma et l'architecture consacrent moins les œuvres féminines

Cinéma

0 femme réalisatrice primée aux Césars depuis 2010

2^e film réalisé par une femme primé au Festival de Cannes en 2021, le premier datant de 1993

Littérature

52 % de femmes lauréates de prix littéraires de 2020 à 2022

Musique

22 % de femmes primées pour le meilleur album composé, écrit ou interprété aux Victoires de la musique 2020-2022

64 % de femmes primées artistes ou solistes instrumentales de l'année aux Victoires de la musique classique 2020-2022

Théâtre

40 % de femmes primées au Molière du metteur en scène en 2020-2022

50 % de femmes primées au Molière du meilleur auteur dramatique en 2020-2022

Architecture

20 % de femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques en 2022

Photographie

50 % de femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques en 2022

Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2023

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Postes de direction

Contexte juridique

L'article L. 132-5 du Code général de la fonction publique prévoit notamment qu'au titre de chaque année civile, les primo-nominations dans les emplois supérieurs de l'État, dans les autres emplois de direction de l'État et de ses établissements publics – qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'agents contractuels – doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Le I de l'annexe du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique a précisé que cette obligation porte sur les emplois de secrétariat général du ministère, de direction générale et d'administration centrale, sur les emplois fonctionnels (sous-direction, chefferie de service, expertise de haut niveau...), ainsi que sur les dirigeantes et dirigeants des établissements publics sous tutelle du ministère. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution financière est due en application de l'article L. 132-8 du même code.

Au-delà de cette obligation légale, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale mais aussi des postes de dirigeantes et dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2019-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)			
Postes de direction d'administration centrale, chefferie de l'inspection générale								
Direction générale et secrétariat général	25	50	20	0	1	3	4	25
Autre*	40	40	75	60	3	3	6	50
Total	33	44	44	30	4	6	10	40
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de direction)								
Chefferie de service	40	36	44	50	2	7	9	22
Sous-direction	33	18	19	41	9	16	25	36
Expert de haut niveau	///	///	67	33	2	4	6	33
Directeur de projets	///	///	50	0	0	2	2	0
Chefferie de département	///	38	35	38	7	5	12	58
Chefferie de bureau	///	51	49	51	52	41	93	56
Total	48	42	42	47	72	75	147	49
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)								
Direction régionale	35	25	29	41	8	10	18	44
Direction régionale adjointe	54	46	45	33	4	8	12	33
Direction régionale adjointe exerçant les fonctions de responsables de pôle**	31	33	41	41	11	10	21	52
Secrétariat général	59	63	75	77	10	3	13	77
Adjoint ou adjointe à la direction en DAC ou DCJS en Guyane	///	///	33	75	3	1	4	75
Total	45	42	46	49	36	32	68	53

* Direction générale adjointe, secrétariat général adjoint, délégation générale à la langue française et aux langues de France, chefferie de l'inspection générale des affaires culturelles.
 ** Postes créés en 2016.
 Note: certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau. Les emplois au sein du scv des Archives nationales sont comptabilisés dans ce tableau (pour un emploi de chefferie de service et un emploi de sous-direction).

Source: Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de l'action territoriale et Service des ressources humaines (bureau de l'encadrement supérieur, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations), 2023

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes dans les postes de direction des services à compétence nationale, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Direction et direction adjointe	35	40	32	54	42	12	12	24	50

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau, dernières données disponibles.
À compter du 1^{er} janvier 2022, le Mobilier national, qui était auparavant un service à compétence nationale, devient un établissement public. Il n'est donc plus recensé dans ce tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2023

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2017-2023

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)					
Musée, patrimoine ¹	38	43	43	43	41	33	8	11	19	42
Spectacle vivant ²	9	9	0	9	9	0	1	10	11	9
Enseignement ³	27	33	34	46	53	49	15	16	31	48
Autre ⁴	50	57	50	60	57	57	4	4	8	50
Total	30	35	33	40	43	38	28	41	69	41

* Présidence en cas d'existence d'une présidence exécutive ou direction générale/direction exécutive sinon.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Universcience, Domaine national de Chambord, Musée du quai Branly - Jacques Chirac (EPMQB-JC), Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Musée d'Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Mucem, Musée Picasso-Paris, Château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), Palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique, conservation et restauration de Notre-Dame de Paris (NDP) et Mont-Saint-Michel (MSM).

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la musique (CNM), Comédie-Française, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPFGHV), Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Opéra, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Belleville, Paris la Villette, Paris-Malaquais, Marne-la-Vallée, Paris Val-de-Seine, Versailles, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse ; Écoles nationales supérieures d'art : Bourges, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Cergy, Nice-Villa Arson ; École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ; École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS-La FEMIS) ; Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) ; Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse : Paris (CNSMDP), Lyon (CNSMDL) ; École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) ; École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBAA) ; École nationale supérieure de la photographie (ENSP) ; École du Louvre ; Institut national du patrimoine (INP).

4. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Mobilier national.

Note : les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2023

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2022-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Établissements avec une présidence exécutive (hors enseignement)								
Présidence	6	7	13	46	5	7	12	42
Direction générale ou administration générale	5	8	13	38	5	7	12	42
Établissements sans présidence exécutive (hors enseignement)								
Direction générale ou administration générale	6	13	19	32	5	13	18	28
Enseignement								
Direction	17	18	35	49	15	16	31	48

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes : 23(*) établissements avec une présidence exécutive (BNF, CMN, CNAC-GP, CNC, CNI, CAPA, INA, INRAP, Universcience, EPMQB-KC, EPPGHV, Mucem, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée des arts asiatiques-Guimet, Musée Picasso, Château de Fontainebleau, OPIPC, RMN-GP, conservation et restauration de NDP, CMM, Mobilier national) ; 19 établissements sans présidence exécutive (AFR, BPI, CND, CNAP, Comédie-Française, Domaine national de Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, INHA, Musée Rodin, Musée Henner, Musée Moreau, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Palais de la Porte Dorée-CNH, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg et Mont-Saint-Michel) et 36 relevant de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région [Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson], ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INF).

Note (*) : ce nombre tient compte du Mobilier national, anciennement service à compétence nationale, qui a été érigé en établissement public le 1^{er} janvier 2022. Il est doté d'une présidence exécutive. En revanche, aucune nomination n'est encore effective dans cet établissement au 1^{er} janvier 2022. Au 1^{er} janvier 2022, ne sont pas comptabilisés les duos de Versailles et de Picasso, car l'un des deux postes est en intérim. En outre, les n° 1 et n° 2 de l'établissement public du Mobilier national créé par décret du 29 décembre 2021 n'ont pas encore été nommés. Au 1^{er} janvier 2023, ne sont pas comptabilisés les duos du CMN, OPIPC, Versailles et Guimet, car l'un des deux postes est en intérim.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2023

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Direction de l'établissement*	42	40	40	58	58	16	10	26	62
Direction du musée national**	53	41	41	68	68	28	13	41	68

* L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale). Il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du Louvre regroupe par exemple le Musée du Louvre et le Musée Eugène Delacroix.

** Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R. 421-1 à R. 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2023

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Centre national de la musique*							1	1	
Centre national de la danse						1		1	
Philharmonie de Paris							1	1	
Comédie-Française							1	1	
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette							1	1	
Opéra-Comique							1	1	
Opéra national de Paris							1	1	
Théâtre national de Chaillot							1	1	
Théâtre national de la Colline							1	1	
Théâtre national de l'Odéon							1	1	
Théâtre national de Strasbourg							1	1	
Sous-total spectacle vivant	9	18	18	9	9	1	10	11	9
Centre national des arts plastiques						1		1	
Sèvres-Cité de la céramique						1		1	
Sous-total arts plastiques	50	50	100	100	100	2	0	2	100
Total	15	15	31	23	23	3	10	13	23

* Centre national de la musique à partir du 1^{er} janvier 2020, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz auparavant.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, 2023

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
France Télévisions (présidence-direction générale)						1	0	1	
Radio France (présidence-direction générale)						1	0	1	
Arte France (présidence du directoire)						0	1	1	
France Médias Monde (présidence-direction générale)						1	0	1	
Institut national de l'audiovisuel (présidence-direction générale)						0	1	1	
Total	60	80	80	60	60	3	2	5	60

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2023				
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)			
France Télévisions ¹	46	42	56	54	7	6	13	54	7	6	13	54
Radio France ²	35	41	47	47	12	18	30	40	11	19	30	37
Arte France ³	78	67	67	50	4	3	7	57	4	3	7	57
France Médias Monde (FMM) ⁴	50	47	47	47	7	7	14	50	7	7	14	50
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	30	40	30	36	4	7	11	36	4	7	11	36

1. Le périmètre retenu est celui du comité de direction.

2. Le périmètre retenu correspond à la présidence-direction générale, au comité exécutif et au comité éditorial.

3. Pour Arte France, le périmètre retenu comprend les membres du comité exécutif. Les chiffres au 1^{er} janvier 2022 ont été corrigés.

4. Pour FMM, le périmètre retenu est le comité exécutif.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
France Télévisions ¹	80	75	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Radio France ²	43	43	43	43	29	2	5	7	29
France Médias Monde ³	67	67	67	44	100	3	0	3	100

n.d. : données non disponibles.

1. Périmètre qui n'est plus suivi en tant que tel depuis la réorganisation de la Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes en janvier 2019.

2. Direction des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouv', Fip, France Musique.

3. Direction des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Directeur ou directrice de pôle ¹	31	38	31	46	46	0	0	0	0
Directeur régional ou directrice régionale ²	51	51	54	58	58	8	5	13	62
<i>dont délégué ou déléguée aux antennes et aux contenus</i>	33	31	31	44	38	4	9	13	31
<i>dont délégué ou déléguée régionale à la communication</i>	85	85	77	77	77	10	3	13	77
Rédacteur ou rédactrice en chef	21	29	32	30	39	9	15	24	38
Chef ou cheffe de centre	4	13	17	17	13	4	19	23	17
Administrateur ou administratrice de production ³	55	55	45	67	69	9	4	13	69
Responsable finances	50	50	50	46	58	5	8	13	38
Responsable ressources humaines	82	88	77	87	93	14	1	15	93

1. Le réseau régional de France 3 a connu une réorganisation au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, 13 postes de direction régionale se sont substitués aux 5 postes de direction de pôles. Par ailleurs, les attributions des délégations régionales ont fait l'objet d'une spécialisation (communication, numérique et l'antenne et programmes).

2. En 2022, la fonction de délégation régionale a été remplacée par celle de direction régionale. La fonction de délégation régionale aux antennes et aux programmes a été remplacée par celle de délégation régionale aux antennes et aux contenus.

3. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administration de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Directeur ou directrice de station	11	15	19	23	25	11	33	44	25
Rédacteur ou rédactrice en chef	43	50	48	48	42	18	34	52	35
Responsable des programmes	18	12	14	14	17	9	25	34	26
Responsable technique	5	5	5	5	7	4	37	41	10

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi n° 2015-990 du 6 août 2015 modifiée pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ont successivement traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques, pour tendre progressivement à une représentation paritaire en leur sein (50 % d'hommes et de femmes ou, en cas de composition impaire, un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne pouvant être supérieur à un, en application de l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique pour les établissements publics administratifs). En ce qui concerne les établissements publics industriels et commerciaux de moins de deux cents salariés, il est fait application de l'article 6-2 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public. L'article 6-1 de cette même loi s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux de plus de deux cents salariés.

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2018-2023

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				
	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)			
Musée, patrimoine ¹	46	51	48	49	23	50	56	106	47
Spectacle vivant ²	51	62	63	61	11	23	18	41	56
Enseignement ^{3*}	53	56	56	74	16	31	29	60	52
Autre ⁴	50	55	52	47	7	17	18	35	49
Total	50	55	53	57	57	121	121	242	50

1. CMN, CNAC-GP, CAPA, Universcience, Chambord, EPMQB-IC, INHA, INRAP, Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Guimet, Mucem, Picasso, Fontainebleau, Rodin, Henner, Moreau, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres-Céramique, conservation et restauration de NDP et MSM.

2. CND, CIM, Comédie-Française, EPPGHV, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CISMIDL, CISMOP, ENSP, École du Louvre et INP.

4. AFR, BNF, BPI, CNC, CNAP, CNI, INA, Mobilier national.

* Les personnalités qualifiées des conseils d'administration des 20 écoles nationales supérieures d'architecture n'étant plus nommées par arrêté du ministère de la Culture mais élues en interne aux établissements conformément à l'article 6 de leur décret statutaire, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau 12 dans la partie établissements d'enseignement. Dès lors, seules les personnalités qualifiées des 16 établissements d'enseignement restants sont prises en compte : 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CISMIDL, CISMOP, ENSP, École du Louvre et INP.

Note : dernières données disponibles.

Note : les personnalités qualifiées des conseils d'administration du CNC et de l'Institut français n'étant pas nommées par le ministère, elles ne sont pas comptabilisées dans le tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2023

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)			
Conseil d'administration								
France Télévisions	43	43	47	47	8	7	15	53
Arte France ¹	44	44	44	44	9	10	19	47
Radio France	42	42	42	42	5	7	12	42
Institut national de l'audiovisuel (INA)	50	50	58	42	6	6	12	50
France Médias Monde	43	50	46	50	7	8	15	47
Ensemble de l'audiovisuel public	44	46	47	45	35	38	73	48
<i>dont personnalités indépendantes</i>								
<i>France Télévisions</i>	40	40	40	40	2	2	4	50
<i>Arte France (conseil de surveillance)</i>	50	50	25	33	3	4	7	43
<i>Radio France</i>	50	50	50	50	2	2	4	50
<i>Institut national de l'audiovisuel (INA)</i>	75	75	50	50	2	2	4	50
<i>France Médias Monde</i>	40	50	33	50	2	3	5	40
Ensemble de l'audiovisuel public	50	53	40	43	11	13	24	46

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

L'article 74 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France et par une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour les nominations intervenant à compter du 1^{er} mai 2015 (circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015 relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives).

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et le décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2020-2023*

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
<i>En nombre de mandats¹</i>	Ensemble des instances du cnm²	36	37	48	339	361	700	48
	Présidences et vice-présidences	36	36	0	0	2	2	0
	Membres et membres suppléants	35	37	48	339	359	698	49
	<i>dont membres titulaires</i>	34	37	49	189	197	386	49
	<i>dont membres suppléants</i>	40	38	48	150	162	312	48
	Conseil d'administration	51	51	52	16	19	35	46
	Présidence du conseil d'administration	0	0	0	0	1	1	0
	Membres et membres suppléants	53	53	53	16	18	34	47
	Conseil professionnel³		48	50	18	21	39	46
	Présidence du conseil professionnel		0	0	0	1	1	0
	Membres et membres suppléants		49	51	18	20	38	47
	Commissions⁴	32	34	48	305	321	626	49
	Présidences et vice-présidences	38	39					
	Membres et membres suppléants	32	33	48	305	321	626	49
Comités régionaux : représentantes et représentants du cnm	42	44	49	18	27	45	40	
<i>En nombre de personnes</i>	Ensemble des instances du cnm²	37	38	48	285	302	587	49

* Hors postes non pourvus.
1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.
2. Pour les présidences et vice-présidences, membres titulaires et membres suppléants (hors postes actuellement non pourvus). Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.
3. Le conseil d'administration et le conseil professionnel comptent respectivement un et deux postes non pourvus au 31 décembre. Le conseil d'administration, en cours de renouvellement, est comptabilisé à fin 2022.
4. Les mandats de présidence et vice-présidence ne s'appliquent plus aux commissions au 1^{er} janvier 2022.
Note : en 2022, le cnm propose de nouveaux programmes d'aides et adapte ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Celles-ci sont constituées de membres et membres suppléants nommés en exacte parité femmes-hommes. L'écart présenté dans ce tableau résulte de la nomination encore en attente au 1^{er} janvier 2022 de quelques membres.

Source : Centre national de la musique, 2023

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2017-2022

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021*	2022			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Présidences et vice-présidences	39	39	43	51	44	35	59	94	37
Membres et membres suppléants	51	48	51	51	51	524	497	1 021	51
Total	51	48	51	51	50	559	556	1 115	50

* Ne sont prises en compte que les commissions dont les membres ont un mandat en cours de validité au 14 juin 2022. Dans le cadre de commissions comportant plusieurs collèges, les présidences sont comptées pour chaque collège de la commission.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2019-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023		
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)			
Commissions d'acquisition							
Collège « Arts plastiques »	50	50	50	50	4	4	50
Collège « Photographie et images »	50	50	50	50	4	4	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	50	50	50	50	4	4	50
Commissions de soutien à la création							
Soutien à une recherche/production artistique	50	50	50	43	3	4	43
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	50	50	50	63	5	3	63
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain (dispositif supprimé en 2021)	50	50	50				
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	50	50	50	63	5	3	63
Soutien à l'édition imprimée/numérique	50	50	50	63	5	3	63
Soutien aux galeries d'art contemporain (depuis octobre 2021 les dispositifs sont gérés par une seule commission)				60	3	2	60
Soutien à la première exposition/publication	60	60	60				
Soutien pour une participation à une foire à l'étranger	50	50	50				
Soutien pour l'avance remboursable dans la production d'une œuvre originale	50	50	50				
Soutien aux maisons de production	50	50	50	57	4	3	57
Total	51	51	51	55	37	30	55

Source : Centre national des arts plastiques/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2017-2022

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Présidences	60	56	54	57	57	9	12	21	43
Membres	54	54	52	52	55	160	126	286	56
Total	55	55	52	52	55	169	138	307	55

Source : Centre national du livre, 2023

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2017-2022

Unités et %

Commissions	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Arts	33	41	45	53	64	10	6	16	63
Bande dessinée	47	43	45	38	42	12	13	25	48
Développement de la lecture auprès de publics spécifiques	///	///	56	57	56	9	6	15	60
Diffusion du livre en bibliothèque	86	85	///	///	///	///	///	///	///
Économie numérique	43	33	29		44	4	6	10	40
Extraduction littérature	64	54	56	50	58	6	6	12	50
Extraduction sciences, sciences humaines et sociales	69	69	82	68	64	6	4	10	60
Histoires, sciences de l'homme et de la société	40	43	43	42	56	9	5	14	64
Librairies indépendantes de référence	56	56	50	53	53	8	6	14	57
Librairies francophones à l'étranger	58	62	86	42	57	3	8	11	27
Littérature classique et critique littéraire	59	60	59	69	57	13	8	21	62
Littérature jeunesse	50	50	53	53	53	8	6	14	57
Littérature scientifique et technique	64	67	47	33	22	2	10	12	17
Littératures étrangères (roman, poésie)	61	56	56	56	69	8	6	14	57
Partir en livre	///	///	67	88	79	11	4	15	73
Philosophie	46	44	40	31	30	5	9	14	36
Poésie	47	57	52	54	50	9	10	19	47
Printemps des poètes	///	///	60	60	80	6	1	7	86
Roman	61	53	50	50	56	14	9	23	61
Théâtre	52	40	40	40	56	5	4	9	56
Valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie	///	///	47	50	50	9	5	14	64
Vie littéraire	64	60	65	65	65	12	6	18	67
Total général	55	55	52	52	55	169	138	307	55

Source : Centre national du livre, 2023

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ». La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, a été signé le 22 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture.

Des avancées ont également été obtenues en matière de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ainsi que de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail. Celles-ci s'effectuent en application des articles 104 et 105 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifiée pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dont les mesures ont été précisées par le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, celui-ci s'applique aux employeurs de droit privé ainsi qu'à leurs salariées et salariés et aux personnels des personnes publiques employés dans les conditions du droit privé.

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires du ministère de la Culture en 2021*

Unités, euros et %

Par corps		Femmes		Hommes		Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2021 (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)	
Corps	Catégorie	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)				
Emplois administratifs									
Admin. civils	A	953	43 126	939	45 741	41	37	93	
Att. admin. État	A	600	15 590	625	16 492	664	69	98	
Emplois fonctionnels	A	1 020	37 748	1 029	43 176	88	38	88	
Infirmière d'État	A	Sec. Stat.	Sec. Stat.			1	100		
Inspect. conseil. créat.	A	723	12 365	752	12 853	145	61	100	
Inspect. gén. aff.c	A	1 233	55 796	1 204	49 350	23	43	110	
Secrétaires admin.	B	446	8 908	437	8 734	791	81	100	
Adj. admin. État	C	402	6 612	389	6 689	821	84	96	
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A	734	18 410	845	22 436	242	50	94	
Assist. ingénieurs	A	548	8 942	562	7 758	10	70	118	
Bibliothécaires	A	572	9 090	513	9 350	40	78	87	
Charg. d'études doc.	A	594	11 098	621	10 928	380	76	106	
Conservat. gén. bib.	A	1 111	13 599	1 097	15 770	35	54	85	
Conservat. bibliothèque	A	762	10 174	757	10 637	137	62	95	
Conservat. patrimoine	A	778	11 305	851	12 458	612	58	99	
Ingé. de recherche	A	805	11 329	845	11 839	58	59	100	
Ingé. d'études	A	613	11 080	649	11 466	176	57	102	
Bibliothécaires assis. spec.	B	472	8 369	451	8 527	48	67	94	
Secrétaires de doc.	B	442	8 518	453	8 725	121	69	100	
Technic. de recherche	B	516	8 842	520	8 299	37	38	107	
Magasin. spécialisés	C	402	5 857	398	6 147	13	54	94	
Métiers d'art									
Chef. de travaux d'art	A	561	11 115	614	11 122	91	45	109	
Technic. d'art	B	433	8 270	457	8 684	374	56	101	
Technic. sup. dev. durable	B	481	10 252	526	10 230	12	25	110	
Adj. tech. État	C	388	6 464	389	7 130	153	13	91	
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingé. des serv. culturels	A	568	11 399	612	11 978	173	49	103	
Tech. des s.c. et b.f.	B	421	9 272	463	9 596	392	47	106	
Adj. technic. asm	C	381	7 610	387	8 097	786	38	96	
Enseignement									
Prof. des ENS d'art	A	708	2 332	717	2 147	131	35	110	
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Ministère									
Agents titulaires	A+	720	791	14 600	655	855	17 704	52	89
	A	1 096	607	12 847	576	634	13 119	66	102
	B	1 163	441	8 811	612	457	9 013	66	101
	C	1 014	395	6 900	759	388	7 662	57	88

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équilibrée si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %. En 2021, 8 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée ; 9 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes ; 11 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2023

Unités, euros et %

Tableau 20 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels du ministère de la Culture en 2021

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif total (%)	[Montant moy. parts variables / IM moy.] Femmes / [Montant moy. parts variables / IM moy.] Hommes
	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A – Groupe 5	11	1 370	82 817	3 538	21	1 170	68 583	2 392	32	34	126
Catégorie A – Groupe 4	89	925	53 832	1 670	103	910	53 332	1 620	192	46	101
Catégorie A – Groupe 3	213	685	38 856	1 086	117	693	40 889	1 087	330	65	101
Catégorie B – Groupe 2	107	532	30 092	646	54	529	30 264	668	161	66	96
Catégorie C – Groupe 1	60	470	26 324	573	49	464	26 320	410	109	55	138
Total général	480	684	39 120	1 088	344	729	42 562	1 164	824	58	100

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :

- les agents contractuels art. 6 *quater* et *sexies* ;
- les agents contractuels du ministère de la Transition écologique et solidaire (ex : ministère de l'Équipement) ;
- les agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 ;
- les agents contractuels *сoмчн* (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ;
- les agents contractuels hors groupe (groupe 6) ;
- les agents contractuels du titre 3 ;
- les personnels titulaires détachés sur contrat ;
- les personnels recrutés au titre de la loi dite « Berkani ».

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2023

Focus sur la mise en œuvre d'un outil statistique d'analyse des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes

Pour faire suite aux recommandations l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la DGAFP a développé une méthodologie d'autodiagnostic des différentes causes d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes parmi les fonctionnaires de l'État.

Cette méthodologie a été mise à la disposition du ministère de la Culture au dernier trimestre 2019. Elle consiste à répartir les populations en fonction de leur corps, grade et échelon afin de pouvoir déterminer la nature des écarts de rémunérations. Il distingue quatre grands types d'écarts :

L'effet temps partiel, qui mesure l'écart de rémunération généré par le fait que les femmes sont statistiquement plus à temps partiel que les hommes ;

L'effet « ségrégation de corps », qui mesure le fait que les femmes sont moins représentées dans les corps les mieux rémunérés ;

L'effet « démographique », qui mesure le fait qu'à un âge identique, les femmes se trouvent statistiquement dans des grades et échelons inférieurs à ceux des hommes.

L'effet « prime », qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire.

Les écarts bruts de rémunérations pour les titulaires se traduisent au ministère de la Culture de la manière suivante pour 2022 :

Rémunération mensuelle brute	Hommes	Femmes
Effectifs en personnes physiques (PP)	3 322 €	4 464 €
Effectifs en ETP	3 300,8 €	4 371,9 €
Rémunération moyenne PP	3 978 €	3 692 €
Rémunération moyenne ETP	4 004 €	3 770 €

C'est la décomposition des écarts qui constitue la principale plus-value de l'outil DGAFP. Le plus propice à l'analyse porte sur l'écart « personne physique » qui permet de prendre en compte l'effet temps partiels de manière « intégrée » :

Décomposition de l'écart de rémunération mensuel brute entre homme et femme (personne physique)	En €	En %
Écart total	- 287	100,00
dont effet temps partiel	- 52	18,25
dont effet ségrégation des corps	- 89	31,09
dont effet démographique au sein des corps	- 124	43,18
dont effet primes à corps-grade-échelon identique	- 21	7,46

Ainsi, l'écart total de rémunération s'élève à 287 € (soit 7,2 % du salaire moyen masculin). Il est principalement dû à l'effet démographique : 124 €, soit 43,18 % de l'écart. Les effets ségrégations de corps et effets temps partiels pèsent respectivement 31,09 % et 18,25 % des écarts de rémunération. C'est l'écart indemnitaire qui est le moins significatif (7,46 %).

Jurys et concours

Contexte juridique

L'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection en application de l'article L. 325-17 du Code général de la fonction publique.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, l'article L. 325-18 du code précité prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et des instances de sélection constitués pour le recrutement ou l'avancement des fonctionnaires, selon une périodicité qui ne peut excéder quatre sessions consécutives.

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2019-2021

Unités et %

	Nombre de membres de jury (dont présidence)						Présidence de jury					
	2019	2020	2021			Part des femmes (%)	2019	2020	2021			Part des femmes (%)
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	
Concours (catégories A, B et C)												
Catégorie A	0	50	20	12	32	63	27	0	0	2	2	0
Catégorie B	50	50	4	4	8	50	20	63	2	0	2	100
Catégorie C	50	sans objet	8	10	18	44		100	0	2	2	0
Total concours	50	50	32	26	58	55	25	70	2	4	6	33
Examens professionnels (catégories A, B et C) + recrutement sans concours (catégorie C) pour l'année 2019												
Catégorie A	43	44	9	9	18	50	0	33	1	3	4	25
Catégorie B	50	51	23	21	44	52	73	60	4	5	9	44
Catégorie C	50	55	5	6	11	45	57	25	2	1	3	67
Total examens professionnels (catégories B et C)	49	50	37	36	73	51	60	47	7	9	16	44
Total concours, examens professionnels et recrutement sans concours	49	50	69	62	131	53	46	59	9	13	22	41

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2023

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création et l'arrêté du 10 novembre 2021 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national de la marionnette », en ont précisé les modalités d'application. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture*, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)				
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	16	16	16	16	16	19	21	63	16
Centres d'art	64	62	59	57	57	52	8	38	54
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	67	67	67	77	62	13	0	38	62
Centres dramatiques nationaux (CDN)	22	27	29	37	42	38	8	50	42
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	0	13	13	13	13	7	14	86	0
Centres nationaux de la marionnette (CNMA)						6	0	50	50
Centres nationaux des arts de la rue et assimilés (CNAREP)	29	36	36	38	31	13	8	54	38
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	65	65	65	65	59	22	5	41	55
Opéras** (directeur général)	40	40	20	20	17	6	0	67	33
Orchestres (direction administrative)	32	65	54	50	43	14	0	57	43
Pôles nationaux cirque (PNC)	33	33	31	38	42	13	8	54	38
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	12	13	15	17	20	92	0	83	17
Scènes nationales	30	30	34	33	34	77	0	64	35
Total	31	34	34	38	36	372	4	60	35

* Structures subventionnées dans le cadre du programme 131.
** Part de directrices hors équipes mixtes.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2023

Tableau 22 bis – Part des femmes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2021-2022

Unités et %

	2021			2022		
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Part des femmes (%)	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Part des femmes (%)
Direction musicale d'orchestre	1	13	7	2	12	14

Champ : Orchestre national de Lyon, Orchestre d'Auvergne, Orchestre national de Metz, Orchestre national philharmonique de Strasbourg, Orchestre national de Lille, Orchestre de Picardie, Orchestre national d'Île-de-France, Orchestre de chambre de Paris, Orchestre national de Montpellier Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, Orchestre national du Capitole de Toulouse, Orchestre national des Pays de la Loire, Orchestre symphonique de Bretagne, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Orchestre national Avignon-Provence.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2023

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Vacances de poste	Part des femmes*				
Répartition par structure de tutelle									
Commune	21	19	24	24	24	4	13	1	24
Groupement de communes	50	44	50	50	50	4	6		40
Métropole	0	0	0	0	0	0	4		0
Conseil départemental	37	34	34	38	38	12	15	2	44
Groupe de départements	0	0	0	0	0	0	2		0
Total	30	28	31	32	32	20	40	3	33

* Le pourcentage de femmes est rapporté sur l'ensemble « femmes + hommes », donc hors vacances de poste.

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2023

Tableau 24 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2016-2022

Unités et %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)					
Direction	46	49	48	48	51	52	51	46	97	53
<i>dont 10 à 19 agentes et agents</i>		22	28		48	50	12	8	20	60
<i>dont 20 à 29 agentes et agents</i>		56	47		47	47	14	18	32	44
<i>dont 30 à 39 agentes et agents</i>		50	58		66	64	19	9	28	68
<i>dont 40 agentes et agents et plus</i>		47	53		38	41	6	11	17	35

Note : en 2021, deux collectivités territoriales ont été fusionnées, le Haut et le Bas-Rhin, pour donner naissance à la Collectivité européenne d'Alsace. La Corse du Sud et celle du Nord ont, quant à elles, fusionné administrativement en Collectivité territoriale de Corse en 2018, mais cela n'a eu d'effet au niveau des services d'archives qu'en 2020. Les 101 services d'archives ne sont plus désormais que 99.

Au 1^{er} juillet 2022, deux postes de direction des archives départementales sont vacants et seront pourvus en 2023.

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2023

Tableau 25 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (scn) des archives, 2020-2022

Unités et %

	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Total	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Archives nationales						
Direction/chefferie de service ou département	54	62	29	17	12	59
<i>dont 5 à 14 agentes et agents</i>	60	78	9	6	3	67
<i>dont 15 à 39 agentes et agents</i>	70	75	12	9	3	75
<i>dont 40 à 100 agentes et agents</i>	50	50	4	2	2	50
<i>dont 101 à 200 agentes et agents</i>	0	0	2	0	2	0
<i>dont 400 agentes et agents et plus</i>	0	0	2	0	2	0
Archives nationales du monde du travail						
Direction/chefferie de service ou département	75	75	4	2	2	50
<i>dont 5 à 14 agentes et agents</i>	67	67	3	1	2	33
<i>dont 15 à 39 agentes et agents</i>	100	100	1	1	0	100
Archives nationales des Outre-mer						
Direction/chefferie de service ou département	60	60	7	5	1	71
<i>dont 5 à 14 agentes et agents</i>	33	33	6	5	1	83
<i>dont 15 à 39 agentes et agents</i>	100	100	1	1	0	100
Total des trois scn archives						
Direction/chefferie de service ou département	57	63	40	25	15	63
<i>dont 5 à 14 agentes et agents</i>	56	67	18	12	6	67
<i>dont 15 à 39 agentes et agents</i>	77	80	14	11	3	79
<i>dont 40 à 100 agentes et agents</i>	50	50	4	2	2	50
<i>dont 101 à 200 agentes et agents</i>	0	0	2	0	2	0
<i>dont 400 agentes et agents et plus</i>	0	0	2	0	2	0
Direction des trois scn archives						
Chefferie d'établissement	67	67	3	2	1	67
Direction/Sous-direction	33	33	6	3	3	50

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2023

Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022		
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)			
Musées de France accueillant le plus de visiteurs (30 établissements), hors musées nationaux	46	46	50	53	19	11	63

Note : les données des années précédentes ont pu être revues, d'une part, car la collecte s'est poursuivie, d'autre part, pour assurer une meilleure comparabilité des années entre elles.
N.B. : attention, la base d'analyse change entre 2017 et 2018. Jusqu'en 2017, le classement des 30 musées de France les plus fréquentés (hors musées nationaux) était fourni par *Le Journal des Arts*. C'est sur la base de cette liste que la part des femmes dirigeantes était ensuite recherchée. *Le Journal des Arts* a arrêté cette recension en 2018. Les chiffres fournis au 1^{er} janvier 2019 pour l'année 2018 sont ceux fournis par l'enquête Muséofile du service des musées de France, qui intègre directement cette question.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2023

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2021-2023

Unités et %

	2021	2022	Au 1 ^{er} janvier 2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Par type de structure						
Établissements publics nationaux	45	48	20	20	40	50
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	32	30	21	36	57	37
Par domaine						
Architecture	33	33	7	14	21	33
Arts plastiques et pluridisciplinaires	41	40	20	23	43	47
Audiovisuel et cinéma	50	50	1	1	2	50
Patrimoine et musée	50	50	1	1	2	50
Spectacle vivant	31	34	12	17	29	41
Total	37	37	41	56	97	42

Note : 2 établissements en cours de recrutement pour le poste de direction. Nombre total d'établissements : 99.

Source : Ministère de la Culture, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Sous-direction des formations et de la recherche, 2023

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)					
Répartition par secteur d'activité										
Livre et presse	11	16	12	13	16	4	43	47	9	
<i>dont livre</i>	18	33	21	16	12	2	18	20	10	
<i>dont presse</i>	9	10	7	10	18	2	25	27	7	
Audiovisuel	7	11	8	14	4	3	20	23	13	
Publicité	16	5	13	31	29	3	11	14	21	
Autres (spectacle vivant, jeux vidéo, métiers d'arts, musique, photographie et architecture)	0	0	0	14	18	4	12	16	25	
Total	10	11	9	16	15	14	86	100	14	

* Présidence de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, direction générale ou, le cas échéant, gérance.
Champ : pour le 1^{er} janvier 2023, les 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2020, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.

Source : Insee, Esane/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Accès aux moyens de création et de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

L'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Création artistique

Tableau 29 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2021

Unités, milliers d'euros et %

	Total composition des commissions DRAC en 2021		Nombre d'équipes aidées au titre du dispositif ADSV ¹ selon le genre de leur direction artistique								Évolution Part des femmes 2018/2021 (nb de points)
	Nombre de membres	Part des femmes (%)	2018				2021				
			Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	
Aides aux équipes artistiques											
Aides déconcentrées pour la danse	188	55	268	9	52	38	313	11	47	42	+ 4
Aide au projet			122	7	46	47	140	9	45	46	- 1
Aide à la structuration – 2 ans			82	10	59	32	95	12	43	45	+ 13
Conventionnement – 3 ans			64	13	56	31	78	14	56	29	- 2
Aides déconcentrées pour la musique	223	48	342	5	77	18	375	8	72	20	+ 2
Aide au projet			130	3	68	28	120	10	60	30	+ 2
Aide à la structuration – 2 ans			109	6	82	13	126	7	75	17	+ 4
Conventionnement – 3 ans			103	6	83	12	129	7	80	13	+ 1
Aides déconcentrées pour le théâtre et les arts associés	243	52	575	13	51	36	724	14	45	41	+ 5
Aide au projet			295	9	43	47	370	10	41	49	+ 2
Aide à la structuration – 2 ans							41	15	15	71	
Conventionnement – 3 ans			280	17	59	24	313	19	53	28	+ 4
Total des aides déconcentrées pour le spectacle vivant	711²	51	1 185	10	59	31	1 412	12	53	36	+ 5
	Total des aides accordées au titre du dispositif ADSV								Évolution Part des femmes 2018/2021 (nb de points)		
	2018				2021						
	Montants (en milliers d'euros)	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Montants (en milliers d'euros)	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)			
Aides aux équipes artistiques											
Aides déconcentrées pour la danse	8 688	11	56	33	11 006	11	52	37	+ 4		
Aide au projet	1 217	7	47	45	1 473	9	46	45	+ 0		
Aide à la structuration – 2 ans	2 138	11	62	27	2 637	12	45	43	+ 16		
Conventionnement – 3 ans	5 333	13	55	32	6 896	12	56	32	+ 0		
Aides déconcentrées pour la musique	13 609	4	78	18	17 708	5	79	17	- 1		
Aide au projet	1 212	2	71	27	1 269	10	57	32	+ 5		
Aide à la structuration – 2 ans	2 891	6	81	13	3 178	8	77	16	+ 3		
Conventionnement – 3 ans	9 507	4	78	18	13 261	4	81	15	- 3		
Aides déconcentrées pour le théâtre et les arts associés	23 645	15	60	25	27 517	16	53	30	+ 5		
Aide au projet	3 780	11	44	45	4 638	11	43	47	+ 2		
Aide à la structuration – 2 ans					1 059	14	14	72			
Conventionnement – 3 ans	19 865	16	63	22	21 820	18	57	25	+ 3		
Total des aides déconcentrées pour le spectacle vivant	45 942	11	64	25	56 231	12	61	27	+ 2		
	Composition des commissions 2021		Nombre d'aides accordées			Montant des aides accordées (en milliers d'euros)					
Dispositif d'aide	Nombre de membres	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Évolution part des femmes 2018-2021 (en nombre de points)	Total	Part des femmes (%)	Évolution part des femmes 2018-2021			
Aide à l'écriture d'œuvres musicales	103	40	79	37	24	842	34	25			
Aide à l'écriture dramatique	22	50	49	54	- 3	787	60	8			

1. Le dispositif des Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) est le dispositif réglementaire qui encadre les aides accordées par le ministère aux équipes artistiques via les Directions régionales d'affaires culturelles.

2. Ce total inclut les experts des commissions pluridisciplinaires en Outre-mer qui examinent les aides pour les trois disciplines.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2023

Livre

Tableau 30 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par type d'aide en 2022

Unités, euros et %

	Demandes		Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part des demandes émises par des femmes (%)	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Allocation annuelle aux auteurs et autrices	5	0	5	0	59 000	0	///	11 800	///
Bourses	698	49	325	49	3 248 000	49	10 070	9 922	1
Bourse de résidence	241	64	237	65	556 000	63	2 301	2 429	- 5
Bourse aux traducteurs et traductrices des langues étrangères vers le français	32	66	27	70	174 000	68	6 263	6 875	- 9
Bourse de séjour aux traducteurs et traductrices du français vers les langues étrangères	35	43	32	41	136 000	38	4 000	4 421	- 10
Total	1 011	53	626	55	4 173 000	51	6 163	7 276	- 15

Source : Centre national du livre, 2023

Tableau 31 – Répartition du soutien du CNL aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par domaine éditorial en 2022

Unités, euros et %

Domaine éditorial	Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Arts	5	20	56 000	9	5 000	12 750	- 61
Bande dessinée	95	41	766 000	42	8 231	7 946	4
Histoire, sciences humaines et sociales	19	58	109 000	62	6 182	5 125	21
Littérature étrangère	8	75	53 000	75	6 667	6 500	3
Littérature jeunesse	147	76	795 000	67	4 793	7 306	- 34
Littérature scientifique et technique	4	50	54 000	70	19 000	8 000	138
Philosophie	7	0	70 000	0	0	10 000	100
Poésie	50	42	342 000	36	5 857	7 552	- 22
Roman	256	54	1 664 000	53	6 399	6 619	- 3
Théâtre	30	47	205 000	51	7 429	6 313	18

Source : Centre national du livre, 2023

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2012-2021

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le genre des réalisateurs et réalisatrices		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)
2012	56	29	70	2
2013	55	31	67	2
2014	57	23	77	0
2015	57	35	65	0
2016	55	24	73	4
2017	53	32	62	6
2018	54	15	80	6
2019	49	41	55	4
2020	53	40	57	4
2021	58	41	59	0

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Note : le nombre de demandes d'aides étant très important, il n'existe pas de répartition de celles-ci par sexe.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2021

Millions d'euros et %

	Devis moyen en fonction du genre des réalisateurs (millions d'euros)				Écart femmes/hommes (%)
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	- 39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	- 43
2014	2,83	4,35	0,16	3,94	- 35
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	- 26
2016	2,58	6,52	2,03	5,47	- 60
2017	3,47	5,51	3,58	4,90	- 37
2018	2,88	4,45	0,36	4,04	- 35
2019	2,56	4,28	1,32	3,76	- 40
2020	2,23	3,85	1,13	3,41	- 42
2021	2,57	4,96	2,76	4,23	- 48

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Lecture : en 2021, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 2,57 millions d'euros, soit 48 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,96 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progressions attendues. S'agissant des médias, l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, qui détaille désormais les missions de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) créée par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, prévoit que cette nouvelle autorité de régulation, née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), assure le respect des droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle. À cette fin, elle veille, d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication audiovisuelle et, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein des couples. Dans ce but, elle porte une attention particulière aux programmes des services de communication audiovisuelle destinés à l'enfance et à la jeunesse. Dans ce but, les sociétés nationales de programmes sont tenues, au sens de l'article 20-1 A de la loi du 30 septembre 1986, de fournir à l'Arcom des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes. En effet, en application de l'article 43-11 de la même loi, ces sociétés sont tenues de mettre en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles doivent notamment s'attacher à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple.

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2022-2023

Unités et %

	Théâtres nationaux*	Centres dramatiques nationaux*	Scènes nationales*	Autres lieux*	Scènes conventionnées d'intérêt national*	Pôles nationaux des arts du cirque*	Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public	Centres nationaux de la marionnette	Centres de développement chorégraphique	Ensemble
Nombre de représentations	1 810	4 075	9 127	1 362	8 392	700	323	348	280	26 417
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes (%)	50	48	38	27	40	39	38	34	62	41
Nombre de spectacles	111	941	3 547	635	3 925	296	110	109	140	9 814
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	43	48	34	26	36	34	44	28	60	36
Nombre de spectacles jeune public	9	206	1 159	192	1 557	148	45	46	44	3 406
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes (%)	22	48	42	42	46	35	44	37	61	44
Répartition des femmes par fonction (%)										
Part de femmes ayant écrit le spectacle	30	36	32	29	36	37	47	51	38	34
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	64	44	43	33	36	42	33	43	100	41
Part de femmes ayant réalisé la traduction	46	41	42	42	42	45	100	100	67	44
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	42	47	41	38	43	38	51	32	39	42
Part de femmes ayant réalisé la scénographie	58	52	42	44	46	46	42	41	63	45
Part de femmes ayant réalisé la chorégraphie	55	52	45	54	46	54	55	54	52	47

* Saisie totale pour la très grande majorité des lieux sauf saisie partielle pour 1 des théâtres nationaux, 2 des centres dramatiques nationaux, 8 des scènes nationales, 3 des autres lieux (ex-scènes conventionnées), 5 des scènes conventionnées d'intérêt national, 1 des pôles nationaux du cirque, 2 des centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et 1 des centres nationaux de la marionnette.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2023

Musique

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des opéras*, saison 2022-2023

Unités et %

Nombre de représentations	2 062
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes	24
Nombre de spectacles	661
Part des spectacles mis en scène par des femmes	16
Nombre de spectacles jeune public	121
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes	29
Répartition des femmes par fonction (%)	
Direction musicale	16
Mise en scène	30
Chorégraphie	37
Livret	8
Composition	7
Composition contemporaine	n.d.

* La catégorie « opéra » regroupe les trois catégories : « opéra », « théâtre lyrique d'intérêt national » et « opéra national en région » ; saisie partielle pour un opéra.
n.d. : données non disponibles.
Note : données arrêtées au 19 janvier 2023.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2023

Tableau 36 – Présence des femmes dans la programmation de certains festivals emblématiques de musique en 2019

Unités et %

	Femmes	Hommes	Non renseigné	Total	Part des femmes (%)
Festivals de musiques actuelles¹					
Nombre de personnes	748	4 668		5 416	14
Festivals de musique classique²					
Nombre de compositeurs et compositrices	43	501	3	547	8
Direction musicale	11	122	0	133	8
Cheffes et chefs d'orchestre	7	106	0	113	6
Direction de chœur	3	10	0	13	23
Direction de maîtrise	3	0	0	3	100
Cheffes et chefs de chant	0	7	0	7	0
Musiciennes et musiciens interprètes (hors compositeurs et compositrices)	332	852	1	1 185	28
Solistes	205	442	0	647	32
Membres des ensembles	125	303	1	429	29
Nombre de personnes différentes (tous rôles confondus)	370	1 330	3	1 703	22

1. Sur 90 festivals de musiques actuelles, regroupant 3 540 représentations par 2 290 entités artistiques.
2. Sur 10 festivals de musique classique, regroupant 649 représentations par 388 entités artistiques.

Source: Centre national de la musique/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/Mission Diversité-Égalité, 2023

Photographie

Tableau 37 – Femmes photographes en 2019

Unités et %

	Effectif total	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Photographes	23 300	8 900	38
Photographes âgés de moins de 40 ans	12 000	6 500	54
Photographes âgés de plus de 40 ans	11 300	2 400	21

Champ : photographes de 15 ans ou plus en emploi, France hors Mayotte.
Note : en raison de modifications dans la méthode de l'enquête emploi, le calcul des données n'est pas possible avec la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) 2020.

Source: Insee, enquêtes Emploi 2018 à 2020/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2022

Tableau 38 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2022

En %

	2019	2020	2021	2022
Photographes exposées dans les festivals	n.d.	n.d.	46	54
Femmes photographes dans les expositions photo (%)	43	42	41	n.d.

n.d. : données non disponibles.
Note : les données des années antérieures ont pu être revues après recomptage plus précis.
Champ : festivals (Les Rencontres d'Arles, Les photautumnales, Visa pour l'Image, La Gacilly, Circulations, Les Promenades photographiques-Vendôme, Boutographies, ImageSingulière, MAP, Itinéraires des photographes voyageurs, Chroniques nomades, Photo festival Baie de Saint-Brieuc, ManifestO, Nicéphore+ (biennale), Les Photographiques, Quinzaine photographique, Été photographique de Lectoure, Portrait(s)-Vichy, Planches Contact, Photo Marseille, Transphotographiques, Les rencontres photographiques de Guyane, PhotoSaintGermain, Les femmes s'exposent, Rencontres de la jeune photographie internationale, Fictions documentaires, L'image satellite, festival international de mode et de photographie d'Hyères) et expositions (Maison européenne de la photographie, Le BAL, Musée Nicéphore Niépce, Jeu de Paume, Centre photographique d'Île-de-France, Le Point du Jour, Centres régionaux de la photographie, Villa Pérochon, Centre d'art et de photographie de Lectoure, Diaphane, GwinZegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre photographique de Rouen, L'Imagerie, Le Lieu, Carré d'Art, Confluence, Carré Amelot, Image-Imatge, GRAPH-CMI, Voies Off-Arles, Centre photographique-Marseille, Hôtel Fontfreyde, Stimultania, La Chambre, Le CRI des lumières, Maison Robert Doisneau).

Source: Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2023

Tableau 38 bis – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2021

En %

	2018	2019*	2020	2021
Part de femmes photographes dans les acquisitions (%)	31	45	42	44
Part d'œuvres de femmes au sein des acquisitions (%)	22	21	31	44

* Le Musée national d'Art moderne a fait l'acquisition en 2019 de 824 œuvres de Paul Virilio non comptabilisées ici.
 Champ : Biot, Musée national Fernand Léger ; Bobigny, Collection départementale de la Seine-Saint-Denis ; Bordeaux, CAPC, Musée d'art contemporain ; Fonds d'art contemporain – Paris Collections ; FRAC : Alsace, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Corse, des Pays de la Loire, Franche-Comté, Grand Large - Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie Caen, Normandie Rouen, Nouvelle-Aquitaine MÉCA, Occitanie Montpellier, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine ; Institut d'art contemporain Rhône-Alpes ; Le Cateau-Cambrésis, Musée Matisse ; Lyon, Musée d'art contemporain ; Marseille, Mucem ; Marseille, Musée d'art contemporain, Marseille, Fonds communal d'art contemporain ; Marseille, Musée Cantini ; Nantes, Musée d'arts ; Nice, Musée d'art moderne et d'art contemporain ; Nîmes, Carré d'Art ; Paris, Musée d'art moderne ; CNAP/FRAC ; MNAM/CCI ; Musée national de l'immigration ; Musée national Picasso ; Rochechouart, Musée départemental d'art contemporain ; Rodez, Musée Soulages ; Roubaix, La Piscine ; Saint-Étienne Métropole, Musée d'art moderne et contemporain ; Sérignan, MRAC-Occitanie ; Strasbourg, Musée d'art moderne ; Toulon, Hôtel départemental des Arts ; Toulouse, les Abattoirs ; Villeneuve-d'Ascq, LaM ; Vitry-sur-Seine, Musée d'art contemporain du Val-de-Marne.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2023

Tableau 38 ter – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2018-2022

Unités et %

	2018			2019			2020			2021			2022		
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Direction	14	17	47	16	18	47	16	18	47	16	18	47	16	16	50

Champ : MEP, Le Bal, Jeu de Paume, CPH, Le Point du Jour, CRP, Villa Pérochon, Été photographique de Lecture, Diaphane, GwinZegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre photographique de Rouen, L'Imagerie, Le Lieu, Galerie Carré d'art – Chartres de Bretagne, Galerie Confluence – Nantes, Carré Amelot – La Rochelle, Centre d'art Image-Imatge – Orthez, GRAPH-CMI – Carcassonne, Voies Off – Arles, Centre photographique – Marseille, Hôtel Fontfreyde, Stimultania, La Chambre – Strasbourg, Le CRI des lumières – Lunéville, Maison Robert Doisneau, Voies Off, ayant fermé, n'est plus comptabilisé depuis 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2023

Tableau 38 quater – Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants des secteurs de la photographie, 2021-2023

Unités et %

	Enseignantes photo	Enseignants photo	Part des femmes (%)	Étudiantes photo	Étudiants photo	Part des femmes (%)
2021-2022	11	19	37	-	-	-
2022-2023	13	19	41	141	97	59

Champ : École nationale supérieure Louis-Lumière, Gobelins, ENSP Arles.

Source : Ministère de la Culture, DEPS/Département de la photographie, 2023

Jeu vidéo

Tableau 39 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2021

En %

	2018	2019	2020	2021
Studios de développement	14	14	19	22
Direction des entreprises	///	15	n.d.	11
Image	16	15	n.d.	n.d.
Édition et support	14	14	n.d.	n.d.
Management	11	11	n.d.	n.d.
Design	9	6	n.d.	n.d.
Technologie	4	6	n.d.	n.d.

Note : les données 2022 ne sont pas disponibles actuellement.

Source : Syndicat national du jeu vidéo, 2022

Tableau 40 – Place des auteurs et autrices dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2021

Unités et %

	2019			Total
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée	
Projets aidés par le CNC	53	23	7	83
Écrits par des hommes	28	14	4	46
Écrits par des femmes	10	4	1	15
Mixtes	15	5	2	22
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	28	22	29	27
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	19	17	14	18

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2019, deux projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.

	2020			Total
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	
Projets aidés par le CNC	50	21	7	78
Écrits par des hommes	26	8	2	36
Écrits par des femmes	11	5	2	18
Mixtes	13	8	3	24
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	26	38	43	31
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	22	24	29	23

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2020, six projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.

	2021			Total
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	
Projets aidés par le CNC	30	13	13	56
Écrits par des hommes	18	2	7	27
Écrits par des femmes	4	5	1	10
Mixtes	8	6	5	19
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	27	46	38	34
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	13	38	8	18

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Tableau 41 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX) en 2020-2021

En %

	2020	2021
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Effectifs totaux	31	32
Répartition par type de contrat		
CDI	32	32
CDD	42	37
CDDU	31	32

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée – Audiens, 2023

Arts plastiques

Tableau 42 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2014-2021

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020		2021	
	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)				
Œuvres acquises par le FNAC											
Dont œuvres françaises	38	40	8	n.d.	57	421	34	561	31	262	43
Dont œuvres étrangères	25	49	35	n.d.	36	201	43	52	2	73	9
Total des œuvres acquises par le FNAC	31	43	12	n.d.	47	622	47	613	33	335	52
Œuvres acquises par les FRAC											
Dont œuvres françaises	8	29	21	32	64	430	34	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dont œuvres étrangères	32	35	24	48	46	268	44	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des œuvres acquises par les FRAC	25	33	23	40	58	698	38	1 098	54	1 141	42

n.d. : données non disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2023

Tableau 43 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les FRAC et les centres d'art, 2015-2021

Unités et %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021				Part des femmes (%)
	Part des femmes (%)	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes						
FRAC											
Ensemble des artistes exposés	23	28	n.d.	25	30	31	1 628	28	841	701	43
dont expositions monographiques	25	31	25	29	41		-	-	-	-	
dont expositions collectives	23	27	n.d.	24	29		-	-	-	-	
Centres d'art											
Ensemble des artistes exposés	31	30	n.d.	40	38	35	937	43	498	441	47
dont expositions monographiques	33	40	33	41	39		0	0	0	0	
dont expositions collectives	31	28	n.d.	40	38		0	0	0	0	

n.d. : données non disponibles pour 2017.
Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2023

Patrimoine

Tableau 44 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2016-2022

Unités et %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Nombre total d'expositions	Nombre total de commissaires	Nombre de femmes	Part des femmes (%)					
Expositions « d'intérêt national »	58	54	50	57	52	55	23	51	35	69
Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP)*	62	44	38	30	73	36	9	19	12	63
Total					57	48		70	47	67

* Base : services à compétence nationale, Galeries du Grand Palais, Musée du Luxembourg.
Note : certaines expositions peuvent avoir plusieurs personnes pour commissaire.

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture/DEPS, 2023

Cinéma

Tableau 45 – Nombre et part de courts métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021

Unités et %

	Nombre de courts métrages réalisés par des femmes	Part (%)
Fiction	117	42
Animation	20	61
Documentaire de création/ expérimental	13	35
Ensemble	150	43

Champ : films de court métrage dont la production a été financièrement soutenue par le CNC à travers cinq mécanismes d'aides : l'aide avant réalisation, l'aide au programme de production, l'aide après réalisation, les allocations directes audiovisuelles et l'investissement du fonds de soutien automatique.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Tableau 46 – Part des femmes dans la réalisation de longs métrages (films agréés), 2012-2021

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le genre (%)		
		Femmes	Hommes	Mixte
2012	279	21	76	3
2013	269	21	75	3
2014	258	20	78	2
2015	300	21	77	2
2016	283	20	76	3
2017	300	23	73	4
2018	300	23	75	2
2019	301	23	74	3
2020	237	25	74	1
2021	340	26	69	5

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et est comptabilisé une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Tableau 47 – Part de longs métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2012-2021

En %

	Films d'initiative française			Films à majorité étrangère			Total films agréés		
	Femmes	Hommes	Mixte*	Femmes	Hommes	Mixte*	Femmes	Hommes	Mixte*
2012	22,0	75,1	2,9	18,6	77,1	4,3	21,1	75,6	3,2
2013	23,1	73,6	3,4	14,8	82,0	3,3	21,2	75,5	3,3
2014	21,7	76,4	2,0	14,5	83,6	1,8	20,2	77,9	1,9
2015	22,6	75,6	1,7	15,2	83,3	1,5	21,0	77,3	1,7
2016	23,5	73,8	2,7	9,7	85,5	4,8	20,5	76,3	3,2
2017	25,2	70,3	4,5	17,9	80,8	1,3	23,3	73,0	3,7
2018	21,9	76,4	1,7	27,0	69,8	3,2	23,0	75,0	2,0
2019	23,8	72,9	3,3	18,0	80,3	1,6	22,9	74,1	3,0
2020	26,1	73,4	0,5	20,4	77,6	2,0	24,9	74,3	0,8
2021	26,0	69,4	4,5	28,0	65,3	6,7	26,5	68,5	5,0
Total	23,6	73,6	2,8	18,6	78,3	3,1	22,5	74,6	2,9

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Tableau 48 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2012-2021

Unités et %

	Films de fiction				Films documentaires				Films d'animation			
	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)
2012	38	120	3	24	8	28	2	21	9	1	0	0
2013	36	128	4	21	12	21	3	33	4		0	0
2014	36	127	1	22	8	23	3	24	5		0	0
2015	44	144	1	23	9	30	3	21	3		0	0
2016	38	128	4	22	14	25	2	34	10		0	0
2017	47	126	7	26	7	28	2	19	2	1	40	40
2018	41	141	1	22	11	35	3	22	5		0	0
2019	37	139	3	21	21	31	4	38	4	1	0	0
2020	32	100	1	24	15	33		31	2	5	29	29
2021	52	155	7	24	17	23	4	39	6	1	0	0
Total	401	1 308	32	23	122	277	26	29	4	53	4	7

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.
Note de lecture : 52 films d'initiative française de fiction ont été réalisés par des femmes en 2021, 155 par des hommes et 7 par des femmes et des hommes. 24 % des films de fiction d'initiative française ont donc été strictement réalisés par des femmes en 2021.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2023

Médias

Tableau 49 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2021

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fiction	37	39	35	///	40	41	38	39
<i>dont fiction française récente (moins de 3 ans)</i>	41	-	37	///	40	43	41	42
Information	36	36	37	///	38	39	38	40
Magazines et documentaires	34	35	32	///	36	38	34	39
Divertissement	39	-	41	///	43	40	46	42
Sport	16	-	17	///	24	15	12	20

Champ : 19 chaînes de la TNT.
Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17 h-23 h.
Pour plus de précisions : <https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/rapport-sur-la-representation-de-la-societe-francaise-dans-les-medias-audiovisuels-exercice-2021-et-actions-2022>

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, TNS-Sofres, 2022

Tableau 50 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2016-2021

En %

		Part de présentatrices						Part d'expertes						Part de journalistes					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chaînes de radio publiques	France Info	93	19	27	35	30	35	34	31	27	46	46	48	6	38	36	40	40	43
	France Inter	34	36	39	42	41	46	27	34	36	38	36	42	44	46	46	49	51	48
	France Culture	46	52	48	47	47	47	28	33	36	39	42	44	43	48	47	51	49	48
	France Musique	28	49	57	47	57	50	23	28	50	51	48	49	44	52	44	58	47	42
Chaînes de radio privées	RMC	20	17	18	11	17	17	21	24	20	15	24	21	55	20	19	25	13	23
	RTL	41	32	33	49	48	36	31	31	31	42	47	48	35	42	31	31	30	52
	RFI	45	42	43	47	46	47	35	32	35	36	33	36	37	37	40	35	38	39
	Europe 1	48	48	36	47	29	34	23	48	44	38	40	36	39	52	44	65	40	60

Note : entre 2016 et 2017, les modalités de déclarations de France Info ont évolué. Les données ne sont pas directement comparables.
Pour plus de précisions : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2023

Tableau 51 – Part de femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2021

En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de femmes	35	44	39	41	38	43
Part d'hommes	65	56	61	59	62	57

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2023

Tableau 52 – Part de femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2021

En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de femmes	36	36	37	40	39	42
Part d'hommes	64	64	63	60	61	58

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2023

Tableau 53 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2016-2021

En %

		Part de présentatrices						Part d'expertes						Part de journalistes					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chaînes de télévision publiques	France Ô*	64	76	71	n.d.	n.d.	n.d.	26	48	52	47	n.d.	n.d.	42	0	50	n.d.	n.d.	n.d.
	France 2	38	49	54	50	38	59	35	31	34	41	52	58	45	48	42	44	47	54
	France 3	36	71	47	47	53	40	55	53	56	29	32	50	43	28	47	59	42	47
	France 4	47	58	13	0	46	45	n.d.	n.d.	50	n.d.	67	65	41	0	43	0	56	26
	France 5	54	61	65	67	55	50	32	35	37	39	47	46	44	39	35	36	47	31
Chaînes de télévision privées	TF1	34	37	25	43	44	52	20	25	43	50	13	44	30	25	26	35	58	40
	Canal +	36	21	27	31	42	38	28	22	28	35	36	38	27	24	27	29	18	25
	M6	42	60	39	47	56	45	17	43	20	39	30	52	49	45	57	53	37	53
	Paris Première	46	70	85	59	69	76	19	19	39	39	17	35	51	40	47	76	58	56
	NRJ 12	30	80	41	12	21	4	n.d.	n.d.	45	49	61	55	59	55	90	98	83	83
	C8	61	36	63	77	70	70	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	40	46	44	43	41	48
	TMC	46	34	37	38	35	42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	17	31	36	38	53	38
	TFX	n.d.	n.d.	87	43	93	98	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	50	n.d.	n.d.	100

* La chaîne n'existe plus.
n.d. : données non disponibles.
Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) 2022/Ministère de la Culture, Mission rso, 2023

Tableau 54 – Part des femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2021

En %

	Tranche horaire 18 h-20 h	Tranche horaire 21 h-23 h
2016	25	33
2017	29	29
2018	39	29
2019	33	45
2020	40	42
2021	40	38

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2023

Tableau 55 – Part de femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2016-2021

En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de femmes	41	40	42	42	43	45

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2023

Tableau 56 – Part de femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2000-2019

	2000	2017	2018	2019	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de détenteurs et les détentrices de la carte de presse	Part des femmes (%)
Par secteur					
Presse écrite	42	48	49	19 694	49
Télévision	30	43	44	6 072	44
Radio	35	44	44	3 313	44
Agence de presse	35	43	43	3 269	44
Autres	46	52	53	2 234	55
Par métier					
Reporter rédacteur ou rédactrice	44	49	49	18 382	49
Rédacteur ou rédactrice en chef	28	38	39	4 450	40
Chef ou cheffe d'agence, de service, de rubrique	34	45	46	3 187	46
Secrétaire de rédaction	59	64	64	2 840	64
Secrétaire général de rédaction, chef ou cheffe d'édition	40	47	48	1 346	47
Dessinateur ou dessinatrice, graphiste	52	54	54	1 007	55
Reporter photographe	13	22	22	840	23
Directeur ou directrice de publication ou de rédaction	18	26	27	998	30
Journaliste reporter d'images	17	36	37	932	38
Producteur ou productrice/réalisateur ou réalisatrice	53	58	60	74	62
Autres	45	52	53	526	53
Par âge					
Moins de 26 ans	51	54	54	1 334	51
26 à 35 ans	47	54	53	7 872	53
36 à 45 ans	40	48	49	8 965	50
46 à 55 ans	33	44	45	9 710	45
56 à 65 ans	31	39	41	5 915	41
66 ans et plus	37	34	31	786	36
Total	40	47	47	34 582	48

Source: Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCJP, 2022

Tableau 57 – Part des femmes parmi les expertes et experts / invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2022

En %

Média	Émission	Part des femmes	Part des femmes l'année précédente
France Télévisions	Ensemble d'émissions*	52	51
	<i>C dans l'air</i>	47	47
Arte	Ensemble d'émissions**		
	<i>Arte Journal</i>	39	39
	<i>28 minutes</i>	40	42
	<i>Xenius/ twist</i>	44	42
Radio France	Ensemble d'émissions	51	39
	<i>Grand bien vous fasse</i>	55	41
	<i>La terre au carré</i>	69	32
	<i>Le téléphone sonne</i>	43	37
	<i>La Marche de l'histoire/ L'Heure bleue</i>	45	36
	<i>13/14</i>	51	29
	<i>Les petits bateaux</i>	46	29
	<i>Totemic</i>	46	26
	<i>Les matins du samedi</i>	45	46
	<i>Les enjeux internationaux</i>	48	38
	<i>Affaires culturelles</i>	49	37
	<i>Entendez-vous l'éco ?</i>	48	36
	<i>Être et savoir</i>	54	48
	<i>De cause à effets</i>	50	44
	<i>Les informés</i>	48	46
<i>C'est la vie</i>	61	35	
<i>La tribune des critiques de disques</i>	51	48	
France Média Monde***	Ensemble émissions de France 24 et de RFI en français	42	36

* Périmètre Arcom.

** La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.

*** France Média Monde : résultats sur septembre-octobre, période scrutée par l'Arcom pour 2023, sur les catégories expertes et autres intervenantes pour RFI et France 24 en français (ensemble des grilles prises en compte).

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 58 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2022

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2022	Total
Meilleur film							
Films sélectionnés	16	45	52	52	71	19	255
<i>dont réalisés par des femmes</i>	1	3	4	7	9	5	29
Part des femmes (%)	6	7	8	13	13	26	11
Films primés	4	11	10	10	10	3	48
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	1	0	3	0	0	4
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	0	8
Meilleur court métrage*							
Films sélectionnés	15	54	42	46	46	15	218
<i>dont réalisés par des femmes</i>	1	10	6	9	12	6	44
Part des femmes	7	19	14	20	26	40	20
Films primés	3	10	10	11	10	3	47
<i>dont réalisés par des femmes</i>	1	1	1	4	5	2	14
Part des femmes	33	10	10	36	50	67	30
Meilleurs réalisateurs et réalisatrices							
Réalisateurs et réalisatrices sélectionnés	16	46	52	51	66	19	250
<i>dont femmes</i>	1	2	4	3	12	5	27
Part des femmes (%)	6	4	8	6	18	26	11
Réalisateurs et réalisatrices primés	4	10	11	10	10	3	48
<i>dont femmes</i>	0	0	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	0	2

* « Meilleur court métrage de fiction » jusqu'à 1991, puis « Meilleur court métrage ».

Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité /DEPS, 2023

Tableau 59 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2022

Unités et %

	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2021 à 2022	Total
Palme d'or							
Films primés	13	12	12	10	10	2	59
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	0	1	0	0	1	2
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	50	3
Palme d'or du court métrage							
Films primés	8	10	10	10	10	2	50
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	2	1	2	1	2	8
Part des femmes (%)	0	20	10	20	10	100	10
Grand Prix							
Films primés	9	10	10	10	10	4	53
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	1	0	1	2	1	5
Part des femmes (%)	0	10	0	10	20	25	9
Présidence du jury							
Nombre de présidences	10	10	10	10	10	2	52
<i>dont femmes</i>	4	0	2	2	2	0	10
Part des femmes (%)	40	0	20	20	20	0	19

Note : il n'y a pas eu de Festival de Cannes en 2020.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Musique

Tableau 60 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2022

Unités et %

	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2022	Total
Victoires de la musique (meilleur album¹)						
Albums primés, <i>dont interprétés par</i> :	6	10	19	21	3	59
<i>hommes</i>	5	10	17	15	2	49
<i>femmes</i>	0	0	1	4	1	6
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	0	5	19	33	10
Albums primés, <i>dont composés par</i> :	5	10	19	21	3	58
<i>hommes</i>	4		16	15	2	37
<i>femmes</i>	0	0	1	2	0	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	2	4	1	8
Part des femmes (%)	0	0	5	10	0	5
Albums primés, <i>dont écrits par</i> :	5	10	19	21	3	58
<i>hommes</i>	4	10	11	13	2	40
<i>femmes</i>	0	0	1	5	1	7
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	7	3	0	11
Part des femmes (%)	0	0	5	24	33	12
Victoires du jazz (artiste de l'année)						
Artistes primés			8	10	6	24
<i>dont hommes</i>			6	8	3	17
<i>dont femmes</i>			0	2	3	5
<i>dont mixtes (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	0	2
Part des femmes (%)			0	20	50	21
Victoires de la musique classique³						
Artistes primés	7	18	29	27	11	92
<i>dont hommes</i>	2	10	21	22	4	59
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	7	33
Part des femmes (%)	71	44	28	19	64	36

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985 et 1998 et en 2011 et 2020 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album varié » pour les autres années.

2. « Mixtes » : au moins une femme.

3. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » à partir de 1986, ainsi que « Compositeur de l'année » à partir de 2000.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Théâtre

Tableau 61 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2022

Unités et %

	1987 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2022	Total
Molière du metteur ou de la metteuse en scène[*]						
Personnes sélectionnées	16	50	53	53	18	190
<i>dont femmes</i>	1	0	8	8	7	24
Part des femmes (%)	6	0	15	15	39	13
Personnes primées	3	10	10	12	5	40
<i>dont femmes</i>	0	0	3	1	2	6
Part des femmes (%)	0	0	30	8	40	15
Molière de l'auteur ou de l'autrice						
Personnes sélectionnées	14	55	54	41	12	176
<i>dont femmes</i>	3	10	6	9	5	33
Part des femmes (%)	21	18	11	22	42	19
Personnes primées	3	15	10	7	2	37
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	1	6
Part des femmes (%)	33	20	10	0	50	16

* « Molière du metteur et de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre public » et « Molière du metteur ou de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre privé ».

Note : il n'y a pas eu de Molières en 2021.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Livre

Tableau 62 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2015-2022

Unités et %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)						
Composition	41	38	38	43	41	42	44	24	34	58	41
<i>dont hors Prix Femina¹</i>	25	25	24	30	28	29	32	14	34	48	29
Présidence	17	17	17	17	33	50	50	2	4	6	33

1. Le jury du Prix Femina est composé exclusivement de femmes.
 Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Tableau 63 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2022

Unités et %

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)
2012-2019				
Sélectionnés	604	358	962	37
Primés	44	28	72	39
2020-2022				
Sélectionnés	176	164	340	48
Primés	15	12	27	44

1. Académie française (Grand Prix), Décembre, Femina, Goncourt (roman), Interallié (roman français), Prix des libraires, Prix du livre Inter, Médicis, Renaudot.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2022

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2022	Total
Lauréates et lauréats														
Hommes	11	19	32	43	35	50	54	76	78	97	104	89	20	688
Femmes	2	5	2	7	10	8	16	18	25	36	34	58	22	243
Total	13	24	34	50	45	58	70	94	103	133	138	147	42	951
Part des femmes (%)	15	21	6	14	22	14	23	19	24	27	25	39	52	26

Champ : les 14 prix suivants ont été pris en compte dans ce tableau : Académie Goncourt (roman), Goncourt des Lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman Fnac, Prix des libraires, Prix Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Élle*, Prix des maisons de la presse, Grand Prix du roman de l'Académie française.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Photographie

Tableau 65 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2022

Unités et %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Hommes	9	9	7	11	13	11	13	16	6	10	10
Femmes	4	5	6	2	4	9	8	5	11	11	10
Total	13	14	13	13	17	20	21	21	17	21	20
Part des femmes (%)	31	36	46	15	24	45	38	24	65	52	50

Champ : Nadar, Henri-Cartier-Bresson, Camera Clara, Carmignac, Niépce, Visa d'or de la presse quotidienne, Roger Pic, Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère, iSSC (remplacé en 2022 par Viviane Esders), Marc Ladreit de Lacharrière, Levallois, Bourse du Talent, Découverte Louis Roederer, ImageSingulière, Prix du Livre Paris Photo-Apertura Foundation.

Source : Ministère de la Culture, DEPS, bureau de la photographie, 2023

Architecture

Tableau 66 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2022

En %

	2021	2022
Part des femmes récompensées	21	20

Champ : À vivre, AFEX (attribué en 2021 mais pas en 2022), Équerre d'argent, Médaille d'or de l'Académie d'architecture, Première Œuvre, Prix d'a, Projet Citoyen.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Ordres nationaux

Tableau 67 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2022

Unités et %

	Chevalier ou chevalière				Officier ou officière				Commandeur ou commandeuse			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33
2018	145	158	303	48	19	40	59	32	12	21	33	36
2019	233	267	500	47	55	91	146	38	20	29	49	41
2020	211	230	441	48	49	90	139	35	19	31	50	38
2021	216	230	446	48	75	65	140	54	17	28	45	38
2022	212	236	448	47	75	64	139	54	27	22	49	55

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Tableau 68 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023
Académie française		
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	35	35
<i>Dont femmes</i>	6	6
Part des femmes (%)	17	17
Académie des inscriptions et belles-lettres		
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	55	56
<i>Dont femmes</i>	5	6
Part des femmes (%)	9	11
Académie des beaux-arts		
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	58	54
<i>Dont femmes</i>	9	10
Part des femmes (%)	16	19

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2023

Formation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le principe de l'égalité de rémunération consacré par le Code du travail s'applique au secteur privé et public, et interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe.

Enseignement, formation

Tableau 69 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2009-2022

Unités et %

														Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Nombre d'écoles
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022	2021-2022
Arts plastiques	64	64	63	64	65	64	64	65	66	66	67	68	69	11 082	44
Architecture	55	56	57	56	57	57	57	58	59	58	58	59	60	20 132	21
Spectacle vivant	53	53	56	55	49	52	50	48	47	48	49	49	48	4 010	33
Patrimoine	80	80	80	81	82	80	80	80	81	79	78	81	82	1 856	2
Cinéma, audiovisuel	51	54	54	56	61	58	55	56	51	51	50	56	55	327	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	59	59	59	60	60	60	60	60	61	60	61	62	63	37 407	102²
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	56	56	55	55	55	55	55	55	55	56	56	56	2 968 900	

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.
 1. Source : *Repères et références statistiques, Rapport annuel*, DEPP-SO-SIES/MESRI.
 2. Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. On comptabilise donc 99 écoles lorsqu'on les prend en compte.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Tableau 70 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue en 2019-2021

	2019	2020	2021			Part des femmes (%)
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	
Intermittentes et intermittents du spectacle par catégorie						
Techniciennes et techniciens de l'audiovisuel	41	41	960	1 354	2 314	41
Techniciennes et techniciens du spectacle vivant	26	24	891	2 837	3 728	24
Artistes interprètes	61	62	3 345	2 138	5 483	61
Musiciennes et musiciens	25	17	433	1 237	1 670	26
Total	43	41	5 629	7 566	13 195	43
Salariées et salariés permanents par branche						
Spectacle vivant	53	52	6 057	5 490	11 547	52
Audiovisuel	47	49	4 691	5 248	9 939	47
Édition phonographique ¹	57	-	-	-	-	-
Exploitation cinématographique	41	43	992	1 327	2 319	43
Distribution de films	63	68	119	73	192	62
Publicité	54	54	8 831	7 201	16 032	55
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels	46	54	3 998	5 228	9 226	43
Presse écrite et agence de presse	54	54	4 367	3 998	8 365	52
Édition de livres ²	69	-	-	-	-	-
Les éditions ³	-	71	643	280	923	70
Diverses activités culturelles	70	60	162	91	253	64
Total	52	53	29 860	28 936	58 796	51
Artistes auteurs par catégorie						
Images fixes et arts visuels	70	72	1 030	367	1 397	74
Arts visuels 3D	77	68	189	93	282	67
Écrits et arts dramatiques	78	80	200	62	262	76
Musique et chorégraphie	16	12	19	103	122	16
Cinéma et audiovisuel	58	59	262	206	468	56
Photographes	38	41	206	271	477	43
Total	61	63	1 906	1 102	3 008	63
Journalistes rémunérés à la pige de la presse écrite et en ligne						
Total	72	77	81	20	101	80
Total général	51	52	37 476	37 624	75 100	50

1. À partir de 2020, la branche de l'édition phonographique fusionne avec celle de l'édition de livres et devient la branche des éditions.

2. À partir de 2020, la branche de l'édition de livres fusionne avec celle de l'édition phonographique et devient la branche des éditions.

3. À partir de 2020, la branche des éditions rassemble l'édition de livres et l'édition phonographique (l'édition musicale rejoint également cette branche).

Source: Afidas, opérateur de compétences des secteurs de la culture, de la création, de la communication, du sport, du tourisme et des télécommunications et fonds de formation des artistes-auteurs, 2023

Tableau 71 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture en 2022, par filière

Unités et %

	Actif (%)	En recherche d'emploi (%)	Autre situation (%)	Effectifs
Architecture				
Femmes	91	6	3	690
Hommes	92	5	3	461
Effectif total	91	6	3	1 151
Arts plastiques				
Femmes	79	17	4	385
Hommes	78	17	5	221
Effectif total	78	17	5	606
Cinéma				
Femmes	100	0	0	14
Hommes	76	14	10	21
Effectif total	86	9	6	35
Patrimoine				
Femmes	88	8	4	126
Hommes	74	26	0	19
Effectif total	86	10	3	145
Spectacle vivant				
Femmes	89	11	0	146
Hommes	83	13	4	132
Effectif total	86	12	2	278
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes	87	10	3	1 361
Hommes	86	10	4	854
Effectif total	87	10	3	2 215

Champ : diplômées et diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2018, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme et n'étant pas inscrit en formation au moment de l'enquête.
Lecture : en janvier 2022, 91 % des femmes et 92 % des hommes ayant été diplômés en 2018 d'une école d'architecture ont un emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Emploi et professions

Tableau 72 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs et actives exerçant une profession culturelle, 1991-2019

Unités et %

	1991	1997	2003	2009	2015	2019	
	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi					
Professions des spectacles	29	28	33	30	32	34	202 300
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	31	38	31	35	38	68 800
<i>dont professions et techniques des spectacles</i>	25	29	28	25	28	31	50 100
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>	29	24	31	40	31	32	83 400
Professions des arts visuels et métiers d'art	33	36	38	44	45	48	216 100
<i>dont artistes plasticiens</i>	33	35	39	41	43	41	41 500
<i>dont photographes</i>	16	23	24	30	34	38	23 300
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	48	42	50	47	53	121 800
<i>dont métiers d'art</i>	20	27	34	40	50	44	29 500
Professions littéraires	43	46	46	52	54	53	94 200
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	38	43	44	55	51	48	63 800
<i>dont auteurs et autrices littéraires</i>	46	31	40	30	42	31	9 300
<i>dont traducteurs et traductrices</i>	68	68	67	56	68	75	21 100
Professions de la documentation et de la conservation	79	79	74	77	65	74	22 700
Architectes	16	17	21	32	33	38	77 700
Professeures et professeurs d'art	65	57	58	50	56	61	56 500
Ensemble des professions culturelles	39	41	41	43	42	45	669 500
Ensemble des actives et actifs en emploi	43	44	46	47	48	48	27 050 000

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine pour la période 1991-2009 et France hors Mayotte, en 2015 et 2019.
Note : en raison de modifications de la nomenclature des professions dans l'enquête Emploi de l'Insee, il n'est actuellement pas possible de reproduire le calcul des données postérieures à 2019.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Tableau 73 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge, 2019-2021

	2019						
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	1 187	14 198	29 636	23 643	15 866	8 914	1 861
Hommes	760	15 366	37 052	37 253	30 114	17 573	4 420
Part des femmes (%)	61	48	44	39	35	34	30
Production audiovisuelle							
Femmes	1 949	7 362	15 838	11 137	7 650	3 937	1 626
Hommes	2 026	8 093	18 376	16 514	13 120	6 910	2 679
Part des femmes (%)	49	48	46	40	37	36	38
2020							
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	623	8 844	24 196	21 088	14 091	8 304	1 650
Hommes	424	8 879	28 046	30 335	25 439	15 309	3 403
Part des femmes (%)	60	50	46	41	36	35	33
Production audiovisuelle							
Femmes	1 806	6 324	14 369	10 452	6 890	3 732	1 298
Hommes	1 910	6 838	16 221	14 898	11 835	6 426	2 414
Part des femmes (%)	49	48	47	41	37	37	35
2021							
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	938	12 958	27 554	23 230	15 307	9 370	1 950
Hommes	690	11 637	32 011	33 011	27 886	17 272	4 316
Part des femmes (%)	58	53	46	41	35	35	31
Production audiovisuelle							
Femmes	2 520	9 387	17 761	12 122	8 022	4 531	1 625
Hommes	2 324	9 854	19 951	17 116	13 707	7 669	2 774
Part des femmes (%)	52	49	47	41	37	37	37

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, seules sont considérées les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2023

Tableau 74 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs et actives travaillant dans un secteur culturel, 2009-2019

Unités et %

	2009	2011	2013	2015	2017	2019	
	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi					
Arts visuels	44	49	47	48	44	45	110 900
<i>Arts plastiques et autre création artistique</i>	48	56	49	48	44	47	62 300
<i>Photographie</i>	32	31	40	42	37	34	17 800
<i>Design</i>	49	50	49	52	48	48	30 700
Spectacle vivant	41	43	44	46	47	47	107 000
Audiovisuel/Multimédia	39	40	41	37	38	40	116 400
<i>Édition audiovisuelle</i>	48	45	48	43	44	48	38 200
<i>Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique</i>	34	35	34	32	34	35	68 400
<i>Diffusion audiovisuelle</i>	27	47	51	48	45	48	9 900
Livre/Presse	59	56	57	59	58	59	132 300
<i>Livre</i>	66	67	68	64	65	65	51 900
<i>Presse</i>	55	51	52	56	54	55	80 400
Patrimoine	57	56	59	63	68	64	57 900
Architecture	41	39	44	41	43	44	86 200
Enseignement artistique amateur	43	52	52	50	51	54	37 200
Publicité	50	48	44	44	49	52	82 900
Ensemble des secteurs culturels	48	48	48	48	49	50	730 800
Ensemble des actives et actifs en emploi	47	48	48	48	48	48	27 050 000

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine jusqu'en 2013 et France hors Mayotte, de 2015 à 2019.
Note : en raison de modifications de la nomenclature des professions dans l'enquête Emploi de l'Insee, il n'est actuellement pas possible de reproduire le calcul des données postérieures à 2019.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Tableau 75 – Part des femmes parmi les artistes-auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2014-2018

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018		
	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Écart médian de revenu d'artiste-auteur entre femmes et hommes (%)			
Traducteurs ou traductrices	68	67	66	67	1 050	68	- 19
Écrivains ou écrivains, autrices ou auteurs d'œuvres dramatiques	50	49	49	50	2 630	50	- 14
Auteurs ou autrices d'œuvres audiovisuelles	42	42	43	44	3 865	44	- 22
Illustrateurs ou illustratrices (du livre, hors presse)	38	38	39	39	1 679	39	- 21
Photographes	23	23	23	24	4 328	25	- 26
Auteurs ou autrices de logiciels, multimédia	21	20	20	18	628	19	- 33
Compositeurs ou compositrices musicales et chorégraphes	10	11	11	12	1 187	11	- 32
Ensemble artistes-auteurs affiliés à l'Agessa	36	36	36	37	15 367	37	- 25
Dessinateurs ou dessinatrices textile	90	90	91	91	491	91	- 12
Métiers d'arts	59	60	60	62	335	61	- 13
Artistes plasticiens	48	48	48	48	2 165	50	- 23
Graphistes	45	46	46	46	13 680	46	- 18
Peintres	43	43	43	44	5 945	45	- 27
Illustrateurs ou illustratrices (du livre, hors presse)	39	40	41	42	2 459	44	- 31
Dessinateurs et dessinatrices	37	37	37	36	770	36	- 24
Sculpteurs ou sculptrices	37	38	38	38	1 890	38	- 30
Ensemble artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes	45	45	45	46	27 735	46	- 24

Note : dernières données disponibles (extraction avril 2020).
Champ : France entière, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2018.

Source : Maison des artistes/Agessa/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2023

Tableau 76 – Part des femmes parmi les nouveaux et nouvelles membres et parmi les promues et promus au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2022

Unités et %

	Nouveaux membres 2022		Promotion 2022 (effet au 1 ^{er} janvier 2023)			
	Effectifs	Part des femmes (%)	Adhérents promus au titre de sociétaire adjoint		Sociétaires adjoints promus au titre de sociétaires	
			Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 642	48	154	38	258	35
<i>dont arts de la rue</i>	68	54	4	25	4	50
<i>dont cirque</i>	114	41	11	27	26	31
<i>dont chorégraphie</i>	292	49	18	39	17	24
<i>dont musique</i>	244	39	23	13	34	6
<i>dont mise en scène</i>	66	48	8	38	17	41
<i>dont théâtre</i>	858	51	90	46	160	43
Audiovisuel	889	39	329	34	779	35
<i>dont web</i>	10	30	52	17	72	15
<i>dont animation</i>	117	50	55	38	152	34
<i>dont cinéma</i>	356	33	95	36	240	32
<i>dont radio</i>	61	48	12	25	18	44
<i>dont télévision</i>	345	30	115	39	297	43
Auteurs ou autrices sous engagement de déclaration	707	43	0	0	0	0
Total	3 238	44	483	35	1 037	35

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2023

Tableau 77 – Part des femmes parmi les sociétaires (personnes uniques) de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2022

Unités et %

	Sociétaires en 2022			Nouvelles adhésions en 2022		
	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)
Membres de la Sacem	203 159	35 182	17	13 663	2 555	19

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2023

Tableau 77 bis – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021-2022

Unités et %

	Sociétaires en 2021		Nouvelles adhésions en 2021		Sociétaires en 2022		Nouvelles adhésions en 2022	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Auteurs compositeurs ou autrices compositrices	185 636	17	13 368	20	198 556	17	13 729	18
Auteurs réalisateurs ou autrices réalisatrices	3 795	17	265	18	4 026	17	262	24
Auteurs ou autrices de doublages et de sous-titrages	657	70	82	67	735	70	87	69
Total	190 088	17	13 715	20	203 317	17	14 078	19

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2023

Tableau 78 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) 2021-2022

Unités et %

	31 décembre 2021			31 décembre 2022		
	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)
Sociétaires de la Scam	17 102	26 562	39	19 306	28 665	40
Nouveaux et nouvelles membres	///	///	///	989	1 011	49

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2023

Tableau 79 – Effectifs et rémunérations parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2018-2021

Unités, euros et %

	2018	2019	2020	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2021			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Spécialiste	64	64	65	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Responsable d'opération	36	37	36	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Technicienne ou technicien d'opération	41	39	39	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total filière scientifique et technique	41	41	42	650	906	1 556	42

	2018	2019	2020	Rémunération mensuelle moyenne (en euros, traitement de base au 31 décembre 2021)			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Spécialiste	- 3	- 3	- 3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Responsable d'opération	- 3	- 4	- 4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Technicienne ou technicien d'opération	- 4	- 4	- 4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total filière scientifique et technique	- 3	- 3	- 3	2 762	2 847	2 808	- 3

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), DEPS, 2023

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 80 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2019-2021

Euros et %

	2019			2020			2021		
	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)
Production audiovisuelle	46 431	51 621	- 10	42 298	48 165	- 12	44 846	50 949	- 12
Production cinématographique	44 601	52 119	- 14	41 542	48 210	- 14	42 284	51 731	- 18
Édition phonographique	41 851	57 253	- 27	38 759	55 792	- 31	42 030	52 947	- 21
Prestations techniques	37 596	42 916	- 12	31 700	33 900	- 6	37 181	41 637	- 11
Radiodiffusion	41 851	45 832	- 9	37 539	40 000	- 6	42 585	46 537	- 8
Spectacle vivant privé	28 211	35 417	- 20	21 089	26 080	- 19	24 386	29 724	- 18
Spectacle vivant public	30 061	36 046	- 17	27 832	32 764	- 15	30 261	35 905	- 16
Télédiffusion	55 671	66 297	- 16	49 137	55 752	- 12	56 999	68 797	- 17
Production de films d'animation	40 342	48 246	- 16	38 805	42 024	- 8	41 288	51 431	- 20
Distribution cinématographique	57 845	73 616	- 21	55 422	70 971	- 22	65 022	75 930	- 14
Édition musicale	43 003	44 060	- 2	40 820	43 430	- 6	46 155	42 254	9
Exploitation cinématographique	29 261	33 191	- 12	17 206	19 214	- 10	23 503	26 413	- 11
Total	40 038	47 438	- 16	35 396	40 379	- 12	39 696	46 786	- 15

Note : les données sont issues des déclarations nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, nous ne considérons que les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2023

Notes

Tableau 80 bis – Résultats de l'index égalité professionnelle pour les établissements de plus de 50 salariées et salariés (comparaison des chiffres publiés sur EGAPRO)

EP	Effectifs de référence	Index 2021 (données 2020)					Index 2022 (données 2021)					Total note Index 2022
		Écart de rémunération /40	Écart taux d'augmentation /35 ou sur 20 pour +250 salariés	Écart taux de promotion /15	Retour congés maternité /15	Hautes rémunérations /10	Écart de rémunération /40	Écart taux d'augmentation /35 ou sur 20 pour +250 salariés	Écart taux de promotion /15	Retour congés maternité /15	Hautes rémunérations /10	
ONP	1 000 salariés et plus	39	20	15	15	5	39	20	15	15	10	99
CMPP	251 à 999 salariés	38	20	15	0	10	38	20	15	0	10	83
Comédie-Française	251 à 999 salariés	39	20	10	15	5	39	20	5	15	10	89
EPPGHV	50 à 250 salariés			s.o.			39	35	s.o.	15	5	94
Odéon	50 à 250 salariés	39	35	s.o.	15	10	39	35	s.o.	15	10	99
Palais de Tokyo	50 à 250 salariés	37	35	s.o.	15	10	36	25	s.o.	15	10	86
Colline	50 à 250 salariés	35	25	s.o.	n.d.	5	33	35	s.o.	n.d.	5	86
Opéra-Comique ¹	50 à 250 salariés	36	25	s.o.	n.d.	5	27	35	s.o.	15	5	82
TNS	50 à 250 salariés	35	15	s.o.	15	5	35	35	s.o.	n.d.	10	94
TMD Chailot	50 à 250 salariés	39	35	s.o.	n.d.	10	40	35	s.o.	15	10	100
CNM	50 à 250 salariés			s.o.			19	n.d.	s.o.	n.d.	10	n.d.
RMN	251 à 999 salariés	39	20	15	15	10	39	20	15	15	10	99
Universcience	1 000 salariés et plus	40	10	15	15	10	39	20	15	15	10	99
Les arts décoratifs	251 à 999 salariés	34	20	15	15	10	38	20	15	15	10	98
CAPA	50 à 250 salariés	37	35	s.o.	15	10			s.o.			
Radiofrance	1 000 salariés et plus	38	20	15	15	5	38	20	15	15	10	98
BNF	1 000 salariés et plus						39	20	15	0	5	79
Domaine national de Chambord	50 à 250 salariés	39	35	s.o.	n.d.	5	37	35	s.o.	15	5	92
INA	251 à 999 salariés	38	20	15	15	10	38	20	15	15	10	98
Moyenne des EP du ministère de la Culture												91
Moyenne nationale du secteur « arts, spectacle et activités récréatives »²												86
Moyenne nationale tous secteurs²												86

n.d. : données non disponibles.
s.o. : sans objet. Le critère « écart taux de promotion » ne s'applique qu'aux entreprises de + de 250 salariés.

1. L'index 2022 de l'Opéra-Comique est publié sur le site internet de l'EP et non sur le site EGAPRO.

2. Moyenne consultée le 3 février 2023 sur le site egapro.travail.gouv.fr/

Source : site EGAPRO du ministère du Travail - https://egapro.travail.gouv.fr/DGCA/DEPS_2023

Droits d'auteur

Tableau 81 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2019-2022

Euros et %

	2019		2020		2021		2022	
	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)
Audiovisuel								
Femmes	4 381	26	4 341	26	3 861	0	4 015	29
Hommes	4 137	74	4 201	74	4 026	0	4 072	71
Écart femmes/hommes (%)	6		3		- 4		- 1	
Spectacle vivant								
Femmes	2 008	32	1 233	33	931	34	1 561	37
Hommes	3 467	68	2 134	67	1 511	66	2 900	63
Écart femmes/hommes (%)	- 42		- 42		- 38		- 46	

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2023

Tableau 82 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2009-2021

Euros et %

	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	2 722	3 456	2 966	2 857	2 924	2 929	2 984	2 682	2 779	2 300
Hommes	3 422	3 645	3 190	3 199	3 190	3 136	3 195	2 899	2 914	2 485
Écart femmes/hommes (%)	- 20	- 5	- 7	- 11	- 8	- 7	- 7	- 7	- 5	- 7

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam)/Ministère de la Culture, DEPS, 2023

Tableau 82 bis – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) en 2021

Unités, euros et %

	Nombre ayants droit répartis	Femmes (%)	Écart représentation par tranche de revenus / représentation globale des femmes	Hommes (%)	Écart représentation par tranche de revenus / représentation globale des hommes
+ de 20 000 €	1 287	35	- 2 pts	65	+ 2 pts
10 000 € à 20 000 €	1 229	41	+ 4 pts	59	- 4 pts
5 000 € à 10 000 €	1 614	39	+ 2 pts	61	- 2 pts
2 500 € à 5 000 €	2 428	40	+ 3 pts	60	- 3 pts
1 000 € à 2 500 €	3 597	40	+ 3 pts	60	- 3 pts
500 € à 1 000 €	6 139	39	+ 2 pts	61	- 2 pts
250 € à 500 €	6 850	38	+ 1 pt	62	- 1 pt
100 € à 250 €	10 637	33	- 4 pts	67	+ 4 pts
Inf. à 100 €	9 947	39	+ 2 pts	61	- 2 pts
Total	43 728	37		63	

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2023

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 83 – Saisines de la cellule d'écoute du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2021-2022

Unités

	Nombre de saisines concernées		Auteur de la saisine						Genre des personnes concernées				Âge des personnes concernées											
			Employeur		Témoïn		Personne directement concernée		Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		Plus de 60 ans		Non renseigné	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Situations de violence ou harcèlement à caractère sexuel ou sexiste (traitées via AlloSexism ou ConceptRSE)	5	14	**	0	**	3	5	11	1	3	4	11	5	4	0	3	0	2	0	3	**	0	**	2
Situations de discrimination liée au sexe (inclus le sexe, la situation de famille, la maternité, la grossesse, l'orientation sexuelle) (traitées via AlloDiscrim ou ConceptRSE)	6	7	**	0	**	1	6	6	0	2	6	5	0	0	1	3	4	3	1	1	**	0	**	0

Note : le prestataire a changé en octobre 2022. La mission est élargie au harcèlement moral, aux menaces et à tout autre acte d'intimidation. Le champ des bénéficiaires a été élargi.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2023

Tableau 84 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2022

Unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Statut									
Contractuel	0			0				1	10
Fonctionnaire	2			1	2	5	3	4	7
Sanction									
1 ^{er} groupe ou équivalent						1	1	3	8
2 ^e groupe ou équivalent	1				1	2		1	
3 ^e groupe ou équivalent					1	1	1	0	6
4 ^e groupe ou équivalent	1			1		1	1	1	3
Catégorie de fait									
Agissement sexiste	1				1			1	7
Harcèlement sexuel							1		6
Violence sexuelle									2
Aggression sexuelle (hors viol)	1					1	1		
Aggression sexuelle et viol (dans le cadre privé)								1	
Pédopornographie				1					
Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)					1	4	1	3	2
Total	2	0	0	1	2	5	3	5	17

Note : le premier groupe de sanction regroupe les avertissements, blâmes et exclusions temporaires de fonctions (ETF) de 1 à 3 jours ; le deuxième groupe regroupe les ETF de 4 à 15 jours et les déplacements d'office ; le troisième groupe regroupe les ETF de 16 jours à 2 ans ; le quatrième groupe regroupe les licenciements et révocations.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2023

Table des tableaux

Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture

Postes de direction

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2019-2023	17
--	----

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes dans les postes de direction des services à compétence nationale, 2018-2023	18
--	----

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics, 2017-2023	18
--	----

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2022-2023	19
--	----

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2018-2023	19
---	----

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2018-2023	20
---	----

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2023	20
---	----

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2023	20
--	----

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2018-2023	21
---	----

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2018-2023	21
---	----

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2018-2023	21
--	----

Conseils d'administration

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2018-2023	22
---	----

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2023	23
---	----

Commissions et instances consultatives

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2020-2023	24
---	----

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2017-2022	25
---	----

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2019-2023	25
--	----

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2017-2022	26
--	----

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2017-2022 ...	26
--	----

Emploi et rémunération

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires du ministère de la Culture en 2021	28
Tableau 20 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels du ministère de la Culture en 2021	29

Jurys et concours

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2019-2021	31
--	-----------

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture, 2018-2023	33
Tableau 22 bis – Part des femmes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2021-2022	33

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréées en archéologie préventive, 2018-2023	34
Tableau 24 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2016-2022	34
Tableau 25 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2020-2022	35
Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2022	35

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2021-2023	36
---	-----------

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2018-2023	36
--	-----------

Accès aux moyens de création et de production

Création artistique

Tableau 29 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2021	38
--	-----------

Livre

Tableau 30 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par type d'aide en 2022	39
Tableau 31 – Répartition du soutien du CNL aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par domaine éditorial en 2022	39

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2012-2021	40
Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2021	40

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2022-2023	42
--	-----------

Musique

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2022-2023	42
Tableau 36 – Présence des femmes dans la programmation de certains festivals emblématiques de musique en 2019	43

Photographie

Tableau 37 – Femmes photographes en 2019	43
Tableau 38 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2022	43
Tableau 38 bis – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2021	44
Tableau 38 ter – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2018-2022	44
Tableau 38 quater – Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants des secteurs de la photographie, 2021-2023	44

Jeu vidéo

Tableau 39 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2021	44
Tableau 40 – Place des auteurs et autrices dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2021	45
Tableau 41 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX) en 2020-2021	45

Arts plastiques

Tableau 42 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2014-2021	46
Tableau 43 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les FRAC et les centres d'art, 2015-2021	46

Patrimoine

Tableau 44 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2016-2022	46
---	----

Cinéma

Tableau 45 – Nombre et part de courts métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021	47
Tableau 46 – Part des femmes dans la réalisation de longs métrages (films agréés), 2012-2021	47
Tableau 47 – Part de longs métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2012-2021	47
Tableau 48 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2012-2021	47

Médias

Tableau 49 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2021	48
Tableau 50 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2016-2021	48
Tableau 51 – Part de femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2021	48
Tableau 52 – Part de femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2021	48
Tableau 53 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2016-2021	49
Tableau 54 – Part des femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2021	49
Tableau 55 – Part de femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2016-2021	49
Tableau 56 – Part de femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2000-2019	50
Tableau 57 – Part des femmes parmi les expertes et experts / invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2022	50

Consécration artistique**Cinéma**

Tableau 58 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2022	51
Tableau 59 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2022	51

Musique

Tableau 60 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2022	52
--	----

Théâtre

Tableau 61 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2022	52
---	----

Livre

Tableau 62 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2015-2022	53
Tableau 63 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2022	53
Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2022	53

Photographie

Tableau 65 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2022	53
---	-----------

Architecture

Tableau 66 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2022	54
---	-----------

Ordres nationaux

Tableau 67 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2022	54
Tableau 68 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2023	54

Formation, emploi, rémunération**Enseignement, formation**

Tableau 69 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2009-2022	55
Tableau 70 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue en 2019-2021	56
Tableau 71 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture en 2022, par filière	57

Emploi et professions

Tableau 72 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs et actives exerçant une profession culturelle, 1991-2019	57
Tableau 73 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge, 2019-2021	58
Tableau 74 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs et actives travaillant dans un secteur culturel, 2009-2019 ...	59
Tableau 75 – Part des femmes parmi les artistes-auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2014-2018	59
Tableau 76 – Part des femmes parmi les nouveaux et nouvelles membres et parmi les promues et promus au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2022	60
Tableau 77 – Part des femmes parmi les sociétaires (personnes uniques) de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2022	60
Tableau 77 bis – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021-2022	60
Tableau 78 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) 2021-2022	60
Tableau 79 – Effectifs et rémunérations parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2018-2021	61

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 80 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2019-2021	61
Tableau 80 bis – Résultats de l'index égalité professionnelle pour les établissements de plus de 50 salariées et salariés (comparaison des chiffres publiés sur EGAPRO)	62

Droits d'auteur

Tableau 81 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2019-2022	63
Tableau 82 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2009-2021	63
Tableau 82 bis – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) en 2021	63

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 83 – Saisines de la cellule d'écoute du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2021-2022	64
Tableau 84 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2022	64



Les artistes-auteurs en 2018

Léa THOLOZAN, Claire THOUMELIN

20 p., février 2022
coll. « Culture études »
ISBN : 978-2-11-141005-3

En 2018, 43 120 personnes sont affiliées à l'Agessa et à la Maison des artistes (MDA), les deux associations chargées de gérer jusqu'en 2019, pour le compte du régime général de la Sécurité sociale, le régime de protection sociale spécifique des artistes-auteurs. Cette étude vise à établir un état des lieux de la démographie et des revenus artistiques de l'ensemble des professionnels affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018, en enrichissant cette photographie 2018 de quelques éléments en évolution.

La population d'artistes-auteurs affiliés a été multipliée par 1,6 entre 2001 et 2018, portée par la baisse du seuil d'affiliation et l'accroissement fort de la population des graphistes. Les artistes-auteurs sont plus âgés que l'ensemble de la population active et résident très majoritairement en Île-de-France. Cette population s'est féminisée en près de 20 ans même si les hommes restent majoritaires dans presque toutes les professions.

Les revenus artistiques des artistes-auteurs affiliés en 2018 sont très dispersés en fonction de la profession exercée, mais également au sein même de chaque profession, chacune concentrant à la fois des revenus très élevés et très faibles. Les revenus sont plus élevés chez les hommes et chez les personnes résidant en Île-de-France, mais de manière plus ou moins marquée selon les professions.



Ascensions et plafonnements. Les modèles genrés des carrières des cadres du ministère de la Culture

Alban JACQUEMART, Marion CHARPENEL, Marion DEMONTEIL, Reguina HATZIPETROU-ANDRONIKOU, Catherine MARRY

16 p., février 2021
coll. « Culture études »
ISBN : 978-2-11-139974-7

Dans l'administration, les carrières des femmes progressent sous le plafond de verre. Au-delà des chiffres, l'analyse des trajectoires des fonctionnaires du ministère de la Culture révèle la dynamique organisationnelle de ces inégalités. Fondée sur les récits de vie de 65 membres de l'encadrement supérieur (administration centrale et Drac), cette étude sociologique met ainsi en évidence des trajectoires aux contours nettement genrés. D'abord, les trois quarts des hommes rencontrés ont une trajectoire ascendante tandis que plus de la moitié des femmes rencontrées ont une trajectoire plafonnée. De plus, les chemins de l'ascension et du plafonnement ne sont pas homogènes, comme le révèle la typologie en cinq grands types de trajectoires. Les trajectoires ascendantes montrent que le ministère de la Culture offre de beaux « rebonds de carrière » quasi exclusivement aux hommes, ne récompense que quelques « bons et bonnes élèves de la mobilité » et autorise de rares carrières féminines « exceptionnelles ». Les carrières plafonnées distinguent pour leur part des « piégés de la mobilité », un peu plus souvent des hommes, issus d'autres administrations et qui ne parviennent plus à progresser à la Culture, et des femmes « prisonnières de l'autochtonie », ayant effectué toute leur carrière dans l'administration culturelle sans réussir à en gravir les échelons.



Questions de genre, questions de culture

Sous la direction de Sylvie OCTOBRE

152 p., décembre 2014
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-11-128156-1

Regarder des séries télévisées, jouer aux jeux vidéo ou lire des livres, fréquenter la Cité des sciences ou s'adonner à une pratique artistique en amateur sont autant d'activités où la différence des profils sexués des publics ne cesse de s'affirmer. Pourtant, supposés librement choisis, les loisirs culturels peuvent passer pour l'expression des intérêts, des goûts, des passions des individus voire de leur personnalité.

C'est que l'écheveau subtil des incitations et des interdictions de l'entourage, – de l'enfance à l'âge adulte –, des stéréotypes de sexe, qui attribuent de manière exclusive certaines qualités aux femmes et d'autres aux hommes, et des stéréotypes concernant les pratiques culturelles, dont certaines sont considérées comme féminines et d'autres comme masculines, réduit la liberté de choix en dessinant des voies balisées et en suggérant des hiérarchies entre les itinéraires.

Comment les loisirs culturels contribuent-ils à la construction identitaire des filles et femmes, ainsi que des garçons et hommes ? Comment les usages, pratiques et consommations culturelles et les représentations qui en découlent participent-ils à façonner le genre ? Les différenciations de genre présentes dans le champ des loisirs culturels sont-elles le terreau d'inégalités, d'autant plus cachées qu'elles sont renvoyées au goût, naturel et électif ?

Telles sont les questions que soulève le présent ouvrage, à travers différentes perspectives, selon l'âge des individus, les goûts et pratiques (pratiques musicales en amateur, consommations médiatiques, culture scientifique et technique). Les cinq contributions réunies ici détissent l'écheveau du genre et interrogent sa construction sociale, étroitement imbriquée à celle de l'âge, de la position sociale et de la couleur de peau. Ce faisant, elles démontrent, s'il en était besoin, que les loisirs culturels sont aussi une affaire de genre.



Normes de genre dans les institutions culturelles

Sous la direction de Sylvie OCTOBRE et Frédérique PATUREAU

168 p., novembre 2018
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-72-462330-7

Quels sont les mécanismes qui produisent et reproduisent des situations d'inégalité ou de discrimination en matière de genre dans le champ culturel, où les corps sont souvent placés au premier plan, que ce soit dans les domaines de la création, de l'interprétation ou de la médiation ?

Les articles qui composent cet ouvrage révèlent et questionnent les différenciations genrées, ainsi que les processus, sociaux ou propres aux différents mondes de l'art, qui les sous-tendent. Ils couvrent aussi bien les secteurs qui appartiennent au cœur le plus historiquement et légitimement constitué des politiques culturelles publiques, que d'autres, plus récemment intégrés à ce champ, dans des domaines au sein desquels les femmes occupent une place très variable et où les normes et stéréotypes de genre peuvent jouer de manière contrastée.

L'ouvrage propose de penser, sur la base d'enquêtes de terrain, les spécificités de différents secteurs en matière de représentation et de répartition genrées : la danse classique, les arts visuels et, plus précisément, l'art contemporain, la musique classique, le théâtre, le jeu vidéo et la culture scientifique.



Artistes plasticiens : de l'école au marché

Frédérique PATUREAU et Jérémy SINIGAGLIA

288 p., octobre 2020
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-72-462595-0

Les artistes plasticiens incarnent sans conteste la figure mythique du créateur. Quelles sont leurs caractéristiques sociales et professionnelles ? Comment entre-t-on dans la profession et à quelles conditions se maintient-on dans la carrière ? Quelles sont les rétributions matérielles et symboliques de ces métiers vocationnels et les voies d'accès à la consécration ?

Cette vaste enquête sociologique menée auprès de 6 000 artistes plasticiens affiliés et assujettis à la Maison des artistes permet de dresser un portrait d'ensemble et de rendre compte des principaux déterminants des trajectoires professionnelles.

Au-delà de nombreux traits communs, l'enquête met en lumière l'hétérogénéité du groupe et la grande diversité qui caractérise les parcours de vie des artistes plasticiens. Elle pointe notamment l'importance croissante de la formation dans une école supérieure d'art et la faiblesse des revenus artistiques qui conduit près de la moitié d'entre eux à exercer une ou plusieurs activités complémentaires. Elle montre aussi la persistance des inégalités de genre, malgré un mouvement de féminisation continu et de grande ampleur, et le renforcement des inégalités de classe dans l'accès à la consécration, qu'elle soit marchande ou symbolique.



Le genre des carrières. Inégalités dans l'administration culturelle

Alban JACQUEMART, Marion CHARPENEL, Marion DEMONTEIL, Reguina HATZIPETROU-ANDRONIKOU, Catherine MARRY

214 p., mars 2022
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-72-463845-5

Dans l'administration française, les carrières des femmes évoluent toujours sous le plafond de verre. Le ministère de la Culture, souvent perçu comme spécifique parce que très féminisé, ne fait pas exception à la règle.

Comment expliquer que les politiques d'égalité au travail peinent, même là, à contrer ce phénomène ?

Fondé sur l'analyse de récits de vie de 65 membres de l'encadrement supérieur du ministère, cet ouvrage confirme le caractère très genré de leur parcours professionnel. Si les trois quarts des hommes interrogés ont une trajectoire ascendante, plus de la moitié des femmes rencontrées font l'expérience du plafonnement. Cette inégalité est à comprendre dans les logiques mêmes de la haute fonction publique et dans les règles, formelles et informelles, qui y prévalent pour faire carrière. Mais elle est aussi le fruit de mécanismes propres au secteur culturel.



Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2022

Collectif

340 p., mars 2022
ISBN 978-2-11-141021-3

Les *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication* présentent une analyse transversale du champ culturel en s'appuyant sur de nombreuses données issues de sources statistiques et administratives. Structuré en sept grands chapitres, l'ouvrage présente la morphologie de la culture (poids économique, entreprises et emploi culturel, etc.) et son financement, fournit des informations sur les représentations et les pratiques culturelles des Français et décrit les trois grandes branches de la culture : patrimoines, création et diffusion, médias et industries culturelles.

L'édition 2022 est enrichie de fiches inédites, notamment sur les festivals, les enfants et les écrans numériques, les pratiques culturelles dans les territoires ultramarins, les langues et usages des langues en France et les pratiques en amateur. Publié chaque année, cet ouvrage répond aux besoins d'information chiffrée des acteurs de la culture et constitue un outil essentiel pour penser les enjeux qui traversent le secteur après deux années de crise sanitaire.

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons
de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

La onzième édition de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* paraît, comme chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Établi depuis 2013 à partir des données de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, l'*Observatoire* réunit plus d'une centaine d'indicateurs sur la part des femmes au sein de l'institution culturelle et dans l'ensemble des secteurs du champ culturel : patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias... Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de production, de consécration artistique et à la formation professionnelle sont présentés en évolution.

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée, pour la deuxième fois consécutive, « grande cause nationale » par le président de la République pour toute la durée du second quinquennat et que le ministère de la Culture a obtenu le renouvellement de sa double labellisation « Égalité professionnelle » et « Diversité » de l'Afnor pour quatre ans, l'*Observatoire* mesure les progrès réalisés mais aussi les freins qui perdurent.

Objectivées en chiffres, ces inégalités montrent la voie à suivre pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes, au fondement d'une société plus juste.

